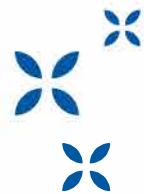




Sainte-Ode



BULLETIN COMMUNAL

JUILLET/AOÛT/SEPTEMBRE 2023



MESA



Marchés du terroir
des Deux Ourthes



GUICHET **CITOYEN**

Guichet citoyen



 sainte-ode.be

SOMMAIRE

VIE COMMUNALE

Marchés du Terroir des Deux Ourthes.....	03
Conseils communaux.....	04>11
Collège communal.....	12
Service à la Loupe.....	13
Administration - Police.....	14-15
Environnement.....	16-17
CPAS.....	18-19
Écoles communales.....	20>22
Énergie - Déchets.....	23
ADL.....	24-25
Accueil Temps Libre..	26-27

VIE ASSOCIATIVE

Tourisme.....	28
MESA.....	29
Sportifs à l'Honneur	30
TTC Tillet.....	31
Associations.....	32-33
Agenda.....	34-35

INFOS

HORAIRES SERVICE POPULATION

Lundi.....	9h à 12h30
Mardi.....	9h à 12h30
Mercredi.....	9h à 12h30
Judi ...	9h à 12h30 - 13h30 à 19h
Vendredi.....	9h à 12h30
Permanence chaque premier samedi du mois de 9h00 à 12h00	

HORAIRES AUTRES SERVICES

Lundi.....	9h à 12h30
Mardi.....	9h à 12h30
Mercredi.....	9h à 12h30
Judi ...	9h à 12h30 - 13h30 à 17h
Vendredi.....	9h à 12h30

NUMÉRO D'URGENCE

Pour toute urgence communale, un membre du Collège à votre disposition 24/24 !

0474 68 68 68



Editorial

En cette fin d'année scolaire, c'est avec enthousiasme que je souhaite regarder l'année écoulée. L'éducation occupe une place centrale dans nos préoccupations, et nous souhaitons partager avec vous les initiatives et les avancées qui se déroulent au sein de nos établissements.

Nous sommes fiers de présenter les projets innovants mis en place par nos enseignants et nos équipes éducatives, des initiatives pédagogiques inspirantes qui favorisent l'épanouissement des élèves, stimulent leur créativité et les préparent aux défis du monde moderne. Nous saluons l'engagement de nos enseignants, qui travaillent sans relâche pour offrir une éducation de qualité, même dans des circonstances difficiles. Ainsi, plusieurs de nos écoles se tournent vers « L'école du dehors ».

Des potagers sont aussi créés, des bibliothèques, des poulaillers, ... Les voyages scolaires et excursions restent des moments clés de l'année. Les cross organisés au sein des 4 écoles ont été un véritable succès et ont démontré une réelle envie de la part de toutes les équipes éducatives de travailler ensemble pour le bien des enfants et en gardant ceux-ci au centre de toutes les activités mises en place ! Des petites vidéos sont actuellement en cours de réalisation. Celles-ci vous permettront de découvrir la vie de nos petites têtes blondes au quotidien.

Pourtant, durant cette année, le manque de personnel a été ressenti dans de nombreuses écoles. Les effectifs réduits ont entraîné des classes déséquilibrées, rendant difficile pour les enseignants de fournir une attention individuelle à chaque élève. Malgré ces difficultés, les enseignants et les élèves ont fait preuve d'une grande résilience. Nos instituteurs-trices ont redoublé d'efforts pour offrir un enseignement de qualité malgré les contraintes et les ressources limitées. Ils ont adapté leurs méthodes d'enseignement pour répondre aux besoins des élèves et ont cherché des moyens innovants pour maintenir leur motivation.

Nous sommes convaincus que l'enseignement est un investissement prioritaire pour notre avenir collectif. Nous encourageons tous les acteurs de la

communauté éducative à collaborer et à partager leurs expériences, leurs idées et leurs ressources pour garantir une éducation de qualité à tous nos enfants : « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ! »

Nous vous invitons à contribuer au dialogue sur l'enseignement dans notre commune. Un regard positif est utile afin de soutenir TOUS nos établissements. Ensemble, nous pouvons façonner un avenir éducatif prometteur et offrir à nos enfants les meilleures opportunités pour se réaliser pleinement.

Des changements au CPAS !

Dans le cadre de l'évolution constante des administrations, des organes dynamiques ont émergé au sein du CPAS pour répondre aux besoins des citoyens. En effet, depuis le 1er mai 2023, un service d'insertion socio-professionnelle est mis en place au sein de nos bureaux.

Le Plan de Cohésion Sociale est également revenu dans le giron de notre Centre. Ces prestations ont pour objectifs d'améliorer la communication, le lien social, la proximité, en organisant des lieux de rencontres, des activités récréatives intergénérationnelles et en donnant un coup de peps aux activités déjà en place actuellement.

Le dynamisme de notre personnel démontre une volonté d'adaptation pour répondre au plus près aux demandes des citoyens de Sainte-Ode. Je les remercie vivement pour leur enthousiasme !

Enfin, je profite ici de ces quelques lignes pour mettre en avant le travail réalisé par les bénévoles. Sans eux, beaucoup d'activités ne seraient pas réalisables et certains services ne seraient pas possibles. Un grand merci à eux !

Je vous souhaite une belle lecture et un bel été ensoleillé !

LAURENCE HENROTTE
Présidente du CPAS

VIE COMMUNALE

MARCHÉS DU TERROIR DES DEUX OURTHES

22^{ème} Édition !

Les Marchés du Terroir des Deux Ourthes auront à nouveau lieu chaque jeudi de juillet et août de 17h00 à 20h00 à Amberloup, Tenneville et Bertogne.

Producteurs et artisans locaux seront une nouvelle fois fidèles au rendez-vous. Organisés par les syndicats d'initiative et l'Agence de Développement Local, les marchés fêtent cette année leur 22^{ème} année d'existence.

Durant toute la saison, plusieurs animations seront proposées aux visiteurs. Lors de l'inauguration, le jeudi 6 juillet à 17h00, le S.I. Sainte-Ode offrira le verre de l'amitié. Le CRAB disposera d'un espace dédié et présentera, durant le marché, son spectacle de danse annuel. Vous aurez également la chance de retrouver Eric Dubru et les « Jeux de la Jonquille » durant toute la saison.

Lors des festivités de clôture, le 24 août, plusieurs animations seront également proposées aux visiteurs. Le S.I. et l'ADL remercient d'ores et déjà le TTC Tillet, les Blancs Linçous et Animations loisirs Houmont pour leur aide dans l'organisation des marchés.

De nombreux producteurs proposeront de la petite restauration, à consommer sur place ou à emporter chez vous.

Appel aux producteurs et artisans

Bien qu'ils soient plus de 30 à avoir confirmé leur participation aux marchés d'Amberloup, il nous est toujours possible d'accueillir l'un ou l'autre producteur ou artisan afin d'étoffer l'offre déjà présente.

Vous souhaitez participer ?

N'hésitez pas à prendre contact avec l'ADL

Pierre-Yves FAYS - 0474/43.43.05 - adl@sainte-ode.be

ETONNÉE Ardenne ENCHANTEE

Fournier

Bio

Artisanal

ARTISANAT, PRODUITS LOCAUX, ANIMATIONS & PETITE RESTAURATION.

MARCHÉ DU TERROIR DES DEUX OURTHES

22^{ème} édition 2023

Local

Tous les jeudis de juillet et août de 17h à 20h

6 JUILLET - 27 JUILLET - 3 AOÛT - 24 AOÛT À AMBERLOUP
13 JUILLET - 10 AOÛT À CHAMPLON
21 JUILLET - 17 AOÛT À BERTOGNE

EXCEPTIENNEMENT LE VENDREDI

BERTOGNE

www.bertogne-tourisme.be

PLACE DU COMMERCE
FESTIVITÉS DU 21 JUILLET À PARTIR DE 14H00

RALLYE TOURISTIQUE
MARCHÉ DU TERROIR DES DEUX OURTHES
ANIMATIONS

AMBERLOUP

JEUDI 6 JUILLET À 17H00 - INAUGURATION
VERRE DE L'AMITIÉ OFFERT PAR LE SYNDICAT D'INITIATIVE

www.sainte-ode-tourisme.be

JEUDI 24 AOÛT DE 17H00 À MINUIT
FESTIVITÉS DE CLÔTURE
DES MARCHÉS DU TERROIR DES DEUX OURTHES
JEUX ET ANIMATIONS POUR ENFANTS

Les marchés de terroir accessibles à tous !
Infos sur tenneville.com

Editeur resp. : ADL - 061/21.04.47 - adl@sainte-ode.be
Ne pas jeter sur la voie publique - Réalisation : promopub.be

VIE COMMUNALE



CONSEILS COMMUNAUX

Les ordres du jour, les projets de décision et les procès-verbaux du Conseil communal sont disponibles sur : www.deliberation.be/sainte-ode

RÉSUMÉ SUCCINCT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 JANVIER 2023

PRÉSENTS :

Andréa DUPLICY, Conseillère – Présidente
Pierre PIRARD, Bourgmestre,
Christophe THIRY, Jean-Pol MISSON,
Catherine POOS-SIMON, Echevins ;
Laurence PIERLOT-HENROTTE,
Présidente de CPAS ;
Joël TANGHE, Marie DESSE, Loïc ZABUS,
Elisabeth NICKS-LEBAILLY, Johnny MACOIR
Conseillers communaux ;
Charlotte LEDUC, Directrice générale

Le Conseil Communal, en séance publique :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022

A défaut d'observation, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022 est approuvé conformément à l'article 48 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

2. Objectif proximité - Candidature

PREND ACTE :



De la décision du Collège communal du 15 décembre 2022 suivante:

"De valider la candidature de la Commune de Sainte-Ode au dispositif "objectif proximité" telle que proposée par l'ASBL Agence de développement local des Communes de Tenneville, Sainte-Ode et Bertogne et annexée à la présente;

De déposer la candidature de la Commune comme prescrit par l'appel à projet;

De valider l'engagement de la Commune à:

1. Organiser un appel à projet local pour l'octroi des primes;
2. Organiser cet appel à projet via un partenariat entre Commune et son ASBL Agence de développement local ;
3. Fixer des conditions de participation aux candidats commerçants;

4. Composer un jury conformément aux exigences de l'appel à candidature, ainsi que réalisé dans le projet de candidature de la Commune;

5. Ne pas utiliser les primes pour les frais d'organisation;

6. Inviter le jury à sélectionner les projets sur base de leur viabilité et démontrant un caractère qualitatif ainsi qu'une réponse à des besoins identifiés;

De valider le périmètre défini pour l'action du dispositif".

3. Règlement d'ordre intérieur pour la Commission locale de développement rural

ARRÊTE : À main levée et à l'unanimité

Règlement complet disponible sur www.deliberation.be/sainte-ode

4. Modification du statut pécuniaire du personnel communal 1/2023

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

D'ajouter au statut pécuniaire, Chapitre VI - Allocations, la section suivante :

Section 10 - Chèques-commerce du personnel de la crèche communale

Article 60 bis

Il est octroyé pour l'année 2023 uniquement des chèques-commerces de l'ASBL Agence de développement local à tous les agents communaux statutaires et contractuels de la crèche communale.

Les conditions d'octroi des chèques sont les suivantes :

5. Conditions de recrutement d'un Coordinateur POLLEC - CDI - Temps plein - Echelle A1

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité



D'ouvrir au recrutement un poste de coordinateur POLLEC, CDI, temps plein, échelle A1.

De fixer les conditions de recrutement suivantes :

6. Conditions de recrutement - Ouvrier qualifié électricien - chauffeur - CDI - Temps -plein - Echelle D4

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

D'ouvrir au recrutement un poste d'ouvrier chauffeur qualifié électricien - chauffeur de bus, CDI, temps plein, échelle D4.

De fixer les conditions de recrutement suivantes :

7. Désignation d'un auteur, coordinateur et surveillant de projet dans le cadre de l'agrandissement de la crèche "L'Ode aux Câlins"

- Approbation des conditions et du mode de passation

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1er D'approuver le cahier des charges N° 2023002 et le montant estimé de ce marché, établis par le Service Secrétariat communal. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 18.000,00 € hors TVA ou 21.780,00 €, 21% TVA comprise. De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

8. Fournitures et installations d'unités de production photovoltaïque sur les toitures de l'ancienne école de Lavacherie et des 4 écoles communales. - Approbation des conditions et du mode de passation

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1er D'approuver le cahier des charges N° 2023120 et le montant estimé de ce marché, établis par DELCORDE Thibault. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 70.960,00 € hors TVA ou 78.667,60 €, TVA comprise. De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

9. Engagement de la commune dans le cadre de sa participation à l'appel à candidature POLLEC 2022 - Volet Ressources Humaines

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Art. 1er

De marquer son accord sur l'introduction d'un dossier de candidature au Volet « Ressources humaines » de l'appel POLLEC 2022 et de déclarer que les renseignements mentionnés dans ce dossier de candidature et ses annexes sont exacts et complets ;

10. Taxe sur la délivrance de documents administratifs - Membres UE et étrangers

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

D'abroger le règlement taxe du 27 octobre 2022 relatif à la délivrance de documents administratifs - Membres UE et étrangers;

D'adopter le règlement taxe suivant:

Article 1er - Principe

Il est établi, pour les exercices 2023 à 2025, une taxe sur la délivrance de la carte d'identité électroniques aux étrangers européens et non européens, le certificat d'identité pour enfants étrangers de moins de 12 ans et l'attestation d'immatriculation (carte orange demandeurs d'asile).

Article 2 - Taux de taxation

La taxe est fixée comme suit :

NOM DU DOCUMENT	NUMÉRO DE L'ANNEXE	TAXE
Attestation immatriculation (carte orange demandeurs asile)		1 €
Certificat identité pour enfants étrangers - 12 ans (papier)		0 €
CIE étrangers non européens carte A	Annexe 6, reconnu réfugié temporairement ou PI séjour limité	5,8 €
CIE étrangers non européens carte B	Annexe 6, reconnu réfugié définitivement ou PI séjour illimité (après 5 ans)	5,8 €
CIE étrangers non européens carte C	Annexe 7, séjour illimité inscrit au registre de la pop (plus le reg des étrangers)	5,8 €
CIE étrangers non européens carte D	Annexe 7 bis, séjour illimité inscrit au registre de la pop (plus le reg des étrangers), conditions de revenus	5,8 €
CIE étrangers européens carte E	Annexe 8, peut être retirée dans les 3 ans si charge pour l'état	5,8 €
CIE étrangers européens carte E +	Annexe 8 bis, carte de résident permanent	5,8 €
CIE étrangers non européens carte F	Annexe 9, membre de la famille d'un citoyen de l'Union. Peut être retirée dans les 3 1ère années	5,8 €
CIE étrangers non européens carte F+	Annexe 9 bis, carte de résident permanent	5,8 €

Lorsque la reproduction de la carte d'identité électronique et l'attestation est justifiée par un vol des documents de son titulaire, la taxe n'est pas due.

11. Règlement-redevance relative à la mise à disposition des salles communales - Exercices 2023-2025

ARRÊTE: À main levée et à l'unanimité

Son abrogés, les règlements-redevance du 28 octobre 2021 suivants:

- pour la mise à disposition de la grande salle de l'ancienne école à Lavacherie;
- pour la mise à disposition de la grande salle Saint Ouen à Tillet;
- La pour la mise à disposition des salles de l'accueil extrascolaire à Tonny;

Le règlement-redevance suivant relatif à la mise à disposition des salles communales - Exercices 2023-2025 est adopté:

Article 1 - Principe

Il est établi, pour les exercices 2022-2025, au profit de la Commune une redevance relative à l'occupation des salles communales

Article 2 - Montant

§1er - Pour la salle "Ancienne école" de Lavacherie:

- 450 € pour les fêtes privées pour les personnes domiciliées hors de la commune et les manifestations (soupers, spectacles) organisés par les comités et associations hors commune nécessitant une occupation de 2 jours du samedi 10 heures au lundi 10 heures, charges (eau, chauffage, électricité) et nettoyage compris.
- 250 € pour les fêtes privées pour les personnes domiciliées sur la commune de Sainte-Ode nécessitant une occupation de 2 jours du samedi 10 heures au lundi 10 heures, charges (eau, chauffage, électricité) et nettoyage compris.
- 150 € pour les manifestations (soupers, spectacles,...) organisées par les comités et associations de la commune, charges (eau, chauffage, électricité) et nettoyage compris.
- 100 € pour les manifestations privées nécessitant une occupation d'un demi-jour (enterrement, ...), charges (eau, chauffage, électricité) et nettoyage compris
- La gratuité sera accordée :
 - Aux comités et associations de la commune s'occupant des enfants et des personnes âgées de la commune de Sainte-Ode, travaillant pour le bien-être des personnes et le renforcement des liens sociaux (stages extrascolaires, gouters d'ainés...) qui organisent une activité qui ne génère aucune recette.
 - Aux associations et aux comités de la commune lors de manifestations ayant pour but d'animer le village. (Les 3 premières manifestations seront gratuites, ensuite le tarif de 150 euros sera appliqué.). Une participation aux charges est toutefois appliquée même en cas d'occupation gratuite, participation suivante (cumulable):

> 50 euros pour l'occupation de la salle
> 25 euros pour l'occupation de la cuisine
Cette disposition de gratuité n'est pas applicable aux membres desdites associations et aux comités de la commune qui occuperaient la salle à titre privé.

- 10 € / h pour les activités sportives se déroulant du lundi au jeudi, charges (eau, chauffage, électricité) et nettoyage compris.

§2 - Pour la salle "Saint Ouen" de Tillet:

- 350 € pour les fêtes privées pour les personnes domiciliées hors commune et les manifestations (soupers, spectacles) organisées par les comités et associations hors commune nécessitant une occupation de 2 jours du samedi 10 heures au lundi 10 heures, charges (eau, chauffage, électricité) et nettoyage compris.
- 250 € pour les fêtes privées pour les personnes domiciliés sur la commune de Sainte-Ode nécessitant une occupation de 2 jours du samedi 10 heures au lundi 10 heures, charges (eau, chauffage, électricité) et nettoyage compris.
- 150 € pour les manifestations (soupers, spectacles,...) organisées par les comités et associations de la commune (eau, chauffage, électricité) et nettoyage compris.
- 100 € pour les manifestations privées nécessitant une occupation d'un demi-jour (enterrement, ...), charges (eau, chauffage, électricité) et nettoyage compris.
- La gratuité sera accordée :

- Aux comités et associations de la commune s'occupant des enfants et des personnes âgées de la commune de Sainte-Ode, travaillant pour le bien-être des personnes et le renforcement des liens sociaux (stages extrascolaires, gouters d'ainés...) qui organisent une activité qui ne génère aucune recette.

- Aux associations et aux comités de la commune lors de manifestations ayant pour but d'animer le village (Les 3 premières manifestations seront gratuites, ensuite le tarif de 150 euros sera appliqué.) Une participation aux charges est toutefois appliquée même en cas d'occupation gratuite, participation suivante (cumulable):

- > 50 euros pour l'occupation de la salle
- > 25 euros pour l'occupation de la cuisine

Cette disposition n'est pas applicable aux membres desdites associations et comités qui occuperaient la salle à titre privé.

- 10 € / h pour les activités sportives se déroulant du lundi au jeudi, charges (eau, chauffage, électricité) et nettoyage compris.

§3 - Pour les salles de l'extrascolaire de Tonny (location le weekend du samedi 14 heures au dimanche 22 heures)

- 100 € pour la salle des "3x20" avec l'espace cuisine, charges (eau, chauffage, électricité) comprises mais nettoyage compris.
- 85 € pour la grande salle de l'étage, charges (eau, chauffage, électricité) nettoyage compris.
- 85 € pour la petite salle gauche du rez-de-chaussée, charges (eau, chauffage, électricité) nettoyage compris.
- La gratuité sera accordée aux comités et associations de la commune s'occupant des enfants et des personnes âgées de la commune de Sainte-Ode, travaillant pour le bien-être des personnes et le renforcement des liens sociaux (stages extrascolaires, gouters d'ainés...) qui organisent une activité qui ne génère aucune recette.
- La gratuité sera accordée aux associations et aux comités de la commune lors de manifestations ayant pour but d'animer le village. Une participation aux charges est toutefois appliquée même en cas d'occupation gratuite, participation suivante (cumulable):
- > 50 euros pour l'occupation de la salle
- > 25 euros pour l'occupation de la cuisine

Cette gratuité n'est pas applicable aux membres desdites associations et comités qui occuperaient la salle à titre privé



§4 - Redevance supplémentaire pour l'enlèvement des déchets:

Une redevance de 15 euros sera également due pour l'enlèvement et le traitement des déchets lors de toute location.

12. Provision de caisse de l'ancien coordinateur ATL - Annulation

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1er De mettre fin à la provision de caisse constituée au nom de Monsieur Frédéric SCHMITZ d'un montant de 1.000 euros sous la forme d'une carte Belfius "EasyCard".

13. Fixation de la dotation communale au budget 2023 de la ZP n°5301 « Centre Ardenne »

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1 D'intervenir à concurrence de 211.198,50 euros dans le budget 2023 de la ZP n°5301 « Centre Ardenne ».

14. Fixation de la dotation communale au budget 2023 de la zone de Secours du Luxembourg

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1 D'intervenir à concurrence de 133.030,17 euros dans le budget 2023 de la Zone de Secours du Luxembourg.

15. Budget – établissement culturel « Fabrique d'Eglise de Tillet » – exercice 2023

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Art. 1er Le budget de l'établissement culturel « Fabrique d'Eglise de Tillet », pour l'exercice 2023, voté en séance du Conseil de fabrique du 23 novembre 2022 est réformé comme suit :

Recettes ordinaires totales	9 759,10€
• dont une intervention communale ordinaire de secours de :	8 467,10€
Recettes extraordinaires totales	2 089,90€
• dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	-
• dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	2 089,90€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	6 245,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	5 602,00 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00 €
• dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	0,00 €
RECETTES TOTALES	11 847,00 €
DÉPENSES TOTALES	11 847,00 €
RÉSULTAT BUDGÉTAIRE	0,00 €

Huis clos : ***

VIE COMMUNALE



CONSEILS COMMUNAUX

Les ordres du jour, les projets de décision et les procès-verbaux du Conseil communal sont disponibles sur : www.deliberation.be/sainte-ode

RÉSUMÉ SUCCINCT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 MARS 2023

PRÉSENTS :

Andréa DUPLICY, Conseillère-Présidente
Pierre PIRARD, Bourgmestre,
Christophe THIRY, Jean-Pol MISSON,
Catherine POOS-SIMON, Echevins ;
Laurence PIERLOT-HENROTTE,
Présidente de CPAS ;
Joël TANGHE, Marie DESSE, Loïc ZABUS,
Elisabeth NICKS-LEBAILLY, Johnny MACOIR
Conseillers communaux ;
Charlotte LEDUC, Directrice générale

Le Conseil Communal, en séance publique :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023

A défaut d'observation, le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2023 est approuvé conformément à l'article 48 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

2. Comité de suivi de la charte paysagère - Représentation

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

De désigner, comme représentant dans le Comité de suivi de la charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes :

- Pour la CCATM: Monsieur José POOS;

La désignation du représentant de la CLDR sera soumise au Conseil communal lors d'une prochaine séance.

3. Bail d'occupation des infrastructures du football de Beuplateau

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

De valider le projet de bail suivant entre la Commune (propriétaire), le Patro de Sainte-Ode (locataire) et le RUS Sainte-Ode (locataire) :

Article 1er - Objet du contrat de bail

Le propriétaire donne en location aux locataires qui acceptent :

1. Une installation sportive (ci-après "buvette"), sur et avec terrain, sise Allée des Hêtres 37, cadastré ou l'ayant été selon extrait cadastral récent section B numéro 0355F5P0000, pour une contenance de sept ares quinze centiares (07 a 15 ca).

2. Un terrain de sport sis Bois de Chisogne (ci-après "terrain de football"), connu au cadastre selon récent extrait cadastral section B numéro 0355E5P0000, pour une contenance d'un hectare vingt ares huit centiares (01ha 20a 08ca).

Le bail convenu est un bail partagé comme suit :

- Mise à disposition des biens loués au locataire RUS Sainte-Ode les mois de septembre à juin et ce, en vue d'assurer les entraînements et matchs de football du club;
- Mise à disposition des biens loués au locataire Patro les mois de juillet et août et ce, pour les activités du Patro et les mises en location à des mouvements de jeunesse.

4. Donation mobilière - Fac-similé de la statue de la Bonne Dame

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

D'accepter la donation de Monsieur Gilles PIRLOT de CORBION d'un fac-similé de la statue de la Bonne-Dame, pour une valeur estimée de 718,89 euros.



5. Modification du règlement de travail 1/2023

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

De modifier le règlement de travail du personnel communal à l'article 5:

Modification relative aux horaires

6. PCS - Rapport d'activités - Rapport financier 2022

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1er D'approuver les rapports d'activités et financier du PCS 2022 ainsi que le rapport financier du PCS 2022 « article 20 ».

7. Ecopasseurs communaux - Rapport d'activités 2022

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

D'approuver sans observation le rapport présenté pour l'année 2022.

8. Plan communal de développement rural - Rapport annuel 2022

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1er D'approuver le rapport annuel 2022 relatif au développement rural reprenant la synthèse des recettes et les dépenses auxquelles les projet donnent lieu.

9. Création d'un local de rencontre à Magerotte - Approbation des conditions et du mode de passation

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1er
D'approuver le cahier des charges N° 2023006 et le montant estimé de ce marché, établis par l'auteur de projet, Nizet Architecture scprl, rue J. Renquin, 29 à 6600 Bastogne. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 478.633,72 € hors TVA ou 579.146,80 €, 21% TVA comprise.

De passer le marché par la procédure ouverte.



10. Création d'un Conseil consultatif culturel - Règlement d'ordre intérieur (ROI)

ARRÊTE: À main levée et à l'unanimité

Le règlement d'ordre intérieur suivant pour la création et le fonctionnement du Conseil consultation culturelle.

Règlement complet disponible sur www.deliberation.be/sainte-ode

11. Avis sur l'adoption de la "charte paysagère" du Parc Naturel des Deux Ourthes

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

D'émettre un avis favorable sur le projet de "charte paysagère du Parc Naturel des Deux Ourthes" moyennant la prise en considération des réclamations introduites dans le cadre de l'enquête publique, et ce avant son adoption.

12. Règlement complémentaire de circulation - Lavacherie, Rue des Chasseurs Ardennais, Voie du Tram, Rue du Barrage

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1 A Lavacherie, Rue des Chasseurs Ardennais, Voie du Tram et Rue du Barrage, une zone 30km/heure est établie.

13. PIC - PIMACI 2022-2024 - Modification 1/2023

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1er De modifier la liste des fiches projets dans la cadre des plans d'investissement communal (PIC)2022-2024 et le plan d'investissement mobilité active et intermodalité (PIMACI) en y ajoutant une 9° fiche et de modifier l'ordre de priorité :

14. Réfection des allées des cimetières d'Houmont, Rechrival et Magerotte - Approbation des conditions et du mode de passation

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1er D'approuver le cahier des charges N° 2022-188 et le montant estimé de ce marché, établis par l'auteur de projet, DST 2, Avenue Herbofin, 14C à 6800 Bastogne. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 275.989,00 € hors TVA ou 333.946,69 €, 21% TVA comprise. De passer le marché par la procédure ouverte.

15. Marché de travaux (travaux en matière d'éclairage public) - Renouvellement de l'adhésion de la commune à la centrale d'achat ORES Assets - Délibération de principe

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1er De renouveler l'adhésion de la commune à la centrale d'achat constituée par l'intercommunale ORES Assets, pour l'ensemble de ses besoins en matière de travaux d'éclairage public et ce pour une durée de 4 ans, renouvelable à partir du 1er juin 2023.

16. Délégations en vue de la passation des marchés publics

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1er D'abroger la décision du Conseil communal du 31 janvier 2019 relative aux délégations en matière de marchés publics et de concessions ;

Article 2 De donner délégation pour choisir la procédure de passation et fixer les conditions des marchés publics :

1° Au Collège communal :

- Lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 30.000 euros HTVA ;
- Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire ;

2° Au directeur général :

- Lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 2.500 euros HTVA ;
 - Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 5.000 euros HTVA ;

3° Aux agents suivants :

- Au coordinateur ATL: Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 500 euros HTVA, dans le cadre de la gestion de sa provision de caisse ;
- Au responsable ATL: Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 500 euros HTVA, dans le cadre de la gestion de sa provision de caisse ;
- Au chef de projet PCS: Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 1.000 euros HTVA, dans le cadre de la gestion de sa provision de caisse ;

- Au responsable des véhicules du service travaux: Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 500 euros HTVA, dans le cadre de la gestion de sa provision de caisse ;
- Au responsable du service travaux en charge des bâtiments: Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 500 euros HTVA, pour les dépenses urgentes uniquement ;
- Aux directeurs d'école: Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 200 euros HTVA, dans le cadre de la gestion de leur provision de caisse ;

Article 3. De donner délégation pour recourir à un marché public conjoint, désigner, le cas échéant, l'adjudicateur qui agira pour le compte des autres adjudicateurs et, le cas échéant, adopter la convention régissant le marché public conjoint :

1° Au Collège communal :

- Lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les marchés publics conjoints dont le montant estimé est inférieur à 30.000 euros HTVA
- Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire

2° Au directeur général :

- Lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 2.500 euros HTVA;
- Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 5.000 euros HTVA;

Article 4

§ 1er. De donner délégation au Collège communal pour adhérer à une centrale d'achat, pour manifester l'intérêt de la Commune pour les marchés passés par la centrale d'achat, modifier les conditions d'adhésion et résilier l'adhésion ;

§ 2. De donner délégation au Directeur général, pour manifester l'intérêt de la Commune pour les marchés passés par la centrale d'achat ;

§ 3. De donner délégation pour définir les besoins en termes de travaux, de fournitures ou de services et décider de recourir à la centrale d'achat à laquelle la commune a adhéré pour y répondre :

1° Au Collège communal :

- Lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les besoins dont le montant estimé est inférieur à 30.000 euros HTVA ;
- Pour les dépenses relèvent du budget ordinaire ;

2° Au Directeur général :

- Lorsque les dépenses relèvent du budget extraordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 2.500 euros HTVA;

- Lorsque les dépenses relèvent du budget ordinaire, pour les marchés dont le montant estimé est inférieur à 5.000 euros HTVA;

Article 5 De donner délégation au Collège communal pour décider du principe de la passation d'une concession de services ou de travaux, fixer les conditions et les modalités de la procédure d'attribution et adopter les clauses régissant la concession, pour les concessions de services ou de travaux d'une valeur inférieure à 250.000 euros hors TVA.

17. Provision de caisse au directeur d'école - Ecole de Lavacherie-Sprimont - Menues dépenses

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

D'octroyer à Madame Christelle MAHIN une provision de caisse d'un montant de 200 euros sous forme de la mise à disposition d'un compte bancaire et d'une carte de débit ;

Cette provision pourra être utilisée pour les petites dépenses par paiement bancontact ou en liquide

18. Provision de caisse au directeur d'école - Ecole de Rechrival - Menues dépenses

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

D'octroyer à Monsieur Steve DARDENNE une provision de caisse d'un montant de 200 euros

sous forme de la mise à disposition d'un compte bancaire et d'une carte de débit ;

Cette provision pourra être utilisée pour les petites dépenses par paiement bancontact ou en liquide

19. Provision de caisse au directeur d'école - Ecole de Tillet - Menues dépenses

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

D'octroyer à Madame Patrizia LUPINACCI une provision de caisse d'un montant de 200 euros sous forme de la mise à disposition d'un compte bancaire et d'une carte de débit ;

Cette provision pourra être utilisée pour les petites dépenses par paiement bancontact ou en liquide

20. Article 60 RGCC - Achat du terrain de football de Beauplateau - Ratification

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

De ratifier la décision du Collège communal du 26 janvier 2023 recourant à l'article 60 du règlement général de comptabilité communale pour le paiement de l'achat du terrain de football de Beauplateau et sa buvette ainsi que des frais inhérents à cet achat à concurrence de 161.419,79 euros via l'article 764/712-54/2022 projet 20220058 du budget extraordinaire, en raison de l'absence de crédit suffisant.

21. Régie communale autonome « Centre Sportif pluricommunale de Tenneville » -- Octroi d'une subvention ordinaire - exercice 2022

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1er D'octroyer un subside en espèces de 2.500 euros à la Régie communale autonome "Centre Sportif pluricommunale de Tenneville" conformément à l'article 4 de la convention relative à la gestion du complexe sportif de Tenneville.

22. ASBL Syndicat d'Initiative de Sainte-Ode - Octroi d'une subvention extraordinaire - exercice 2023

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

(Mesdames Catherine POOS et Laurence HENROTTE ne prennent pas part au vote)

Article 1er D'accorder un subside de maximum 7.000 euros à l'ASBL Syndicat d'Initiative de Sainte-Ode pour l'année 2023.

23. Octroi de subventions ordinaires en numéraire aux associations - montant supérieur à 2 500 euros - exercice 2023

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1er La Commune de Sainte-Ode octroie les subventions aux bénéficiaires suivants :

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	SUBSIDE	ARTICLE BUDGÉTAIRE	INTÉRÊT PUBLIC	OBLIGATIONS
ADL	16 000 €	530/433-01	Actions menées pour le développement économique de la Commune	Rapports des activités, comptes annuels N-1 et budget année N
FRW	8 850,20 €	879/33201-01	Aide PCDR - actions menées pour le développement rural	Rapports des activités N-1, comptes annuels N-1 et budget année N
Maison du Tourisme	7 000 €	561/332-01	Développement du tourisme, et influences économiques positives	Rapports d'activités et comptes annuels N-1
SI de Sainte-Ode	7 000 €	879/33201-01 879/33202-01	Actions touristiques, influences économiques positives	Rapports d'activités et comptes annuels N-1
PNDO asbl	5446,96 € (1,68€/hab) 1 000 € fête du parc	763/332-02	Actions pour la protection de pôles écologiques remarquables	Rapport d'activités et comptes annuels N-1
Mesa - Marche européenne du souvenir	3 000 € (étape à Sainte-Ode)	722/332-03	Devoir de mémoire, découverte du territoire, répercussion économique	Comptes annuels N-1
ALCab	2750 - 200€/enfant	640/332-01	Soutien à l'enseignement spécialisé accueillant les enfants de la Commune	Preuve d'inscription de l'enfant accueilli
ASBL Grande forêt de Saint-Hubert	2 640,28	530/433-01	Découvertes de nos forêts, actions touristiques, et influences économiques positives	Rapport d'activités et Comptes annuels N-1
RCA Centre sportif de Tenneville	2500	764/33204-02	Accès aux installations sportives aux citoyens de Sainte-Ode : l'accès aux activités sportives, bienfaits pour le maintien de la santé morale et physique	Rapport d'activités et comptes annuels N-1 et budget N



24. Octroi de subventions ordinaires en numéraire aux associations - montant inférieur à 2 500 euros - exercice 2023

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1er La commune de Sainte-Ode octroie les subventions suivantes aux bénéficiaires suivants :

NOM DU BÉNÉFICIAIRE	SUBSIDE	ARTICLE BUDGÉTAIRE	INTÉRÊT PUBLIC	OBLIGATIONS
Contrat Rivière Ourthe asbl	1 650 €	879/33201-01	Actions pour la protection de nos rivières	néant
Centre hélicoptère de Bra-sur-Lienne	1 350 €	872/332-02	Soutien au développement de ce service , aide médicale urgente importante pour nos citoyens.	néant
AIS Nord Luxembourg	1 000 € (035€/hab)	801/332-01	Aide aux logements de familles préca-riséeses	néant
MUFA	700 € (0,26€/hab)	930/332-01	Soutien au service et aux citoyens dans la concernant l'urbanisme et l'aménagement du territoire	néant
CRECCIDE asbl	300 €	761/332-01	Aides pour activités menées par le CCE en 2023	néant
Territoire de mémoire asbl	125 €	763/332-02	Actions devoirs de mémoire, actions afin de promouvoir la défense des libertés fondamentales	néant

25. Mise en conformité des locaux sis à Beauplateau, Allée des Hêtres, 37 - Avance en espèces au Patro de Sainte-Ode

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1 D'accorder une avance de 4.547,40 euros afin de permettre le paiement des factures relatives à la mise en conformité de l'installation électrique des locaux sis à Beauplateau, Allée des Hêtres, 37.

26. Voirie agricole - non-valeur de subside

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1er De mettre en non-valeur la somme de 13.211,71 € afin de diminuer le droit 1497 /2019 correspondant au solde non perçu du subside octroyé pour les travaux de réfection de la voirie agricole - dossier 6680/STO/18/5.

28. ASBL SOLAIX - Octroi d'un subside dans le cadre du PCS - article 20 - exercice 2022 et rapport financier.

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1er D'accorder un subside de 4.200 euros à l'ASBL SOLAIX de pour l'année 2022. Huis clos : ***

CONSEILS COMMUNAUX

RÉSUMÉ SUCCINCT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 AVRIL 2023

PRÉSENTS :

Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente

Pierre PIRARD, Bourgmestre,

Christophe THIRY, Jean-Pol MISSON,

Catherine POOS-SIMON, Echevins ;

Laurence PIERLOT-HENROTTE,

Présidente de CPAS ;

Joël TANGHE, Marie DESSE, Loïc ZABUS,

Elisabeth NICKS-LEBAILLY, Johnny MACOIR

Conseillers communaux ;

Charlotte LEDUC, Directrice générale

Le Conseil Communal, en séance publique :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023

A défaut d'observation, le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023 est approuvé conformément à l'article 48 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal.

2. GAL - Approbation de la Stratégie de Développement Local du territoire GAL Nov'Ardenne formé par les communes de Libramont-Chevigny, Libin, Saint-Hubert, Tenneville et Sainte-Ode - Engagement de soutien financier aux projets de la SDL financés par le FEADER dans le cadre de l'initiative LEADER du Plan Stratégique wallon pour la PAC 2023-2027

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1 D'approuver la Stratégie de Développement local (SDL) porté par le GAL Nov'Ardenne via son partenariat privé public dont le budget s'élève à 1.784.988 euros.

Cette SDL reprend les projets (tableau/liste projets-budgets)

- projet Coordination dont le budget est de 344.900 euros
- projet Produits Locaux dont le budget est de 312.375 euros
- projet Slow, prenons notre temps ! dont le budget est de 340.275 euros
- projet Agroécologie et biodiversité dont le budget est de 326.875 euros
- projet Connectons-nous localement dont le budget est de 296.000 euros
- projet Développement d'une filière osier en Ardenne et Gaume dont le budget est de 110.363 euros

- projet Cycle complet du sapin de Noël en gestion différenciée dans les GAL d'Ardenne dont le budget est de 54.200 euros.

3. Intercommunale Imio - Assemblée générale ordinaire du 23 mai 2023

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

D'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IMIO du 23 mai 2023;

4. Rapport de rémunération 2023 - Exercice 2022

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

D'approuver le rapport de rémunération 2023 (exercice 2022) suivant pour la Commune de Sainte-Ode:

Rapport de rémunération disponible en intégralité sur www.deliberation.be/sainte-ode

5. Comité de suivi de la charte paysagère - Représentation / 2

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

De désigner, comme représentants dans le Comité de suivi de la charte paysagère du Parc naturel des deux Ourthes, pour la CLDR:

- Dany Chisogne;
- Jean-François Lecocq.

6. Règlement d'attribution des logements communaux sous bail de résidence principale et fixant les conditions de location

ARRÊTE : À main levée et à l'unanimité

Le règlement suivant d'attribution des logements communaux sous bail de résidence principale et fixant les conditions de location:

Article 1er Champ d'application

Le présent règlement s'applique aux logements communaux suivants uniquement

- Logement dit ancien presbytère d'Amberloup sis Rue de la Vallée de l'Ourthe, 68 à 6680 Sainte-Ode
- Logement dit ancien presbytère de Lavacherie sis Place de l'Eglise, 21A à 6680 Sainte-Ode
- Logement dit ancien presbytère de Lavacherie sis Place de l'Eglise, 21 à 6680 Sainte-Ode

- Logement dit ancien presbytère d'Hubermont sis Rue Saint-Martin, 7 - 6680 Sainte-Ode

7. Convention de constitution de servitude pour l'établissement d'un poteau électrique

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

D'approuver la convention de constitution d'une servitude pour l'établissement d'un poteau électrique, convention avec la SC ORES Assets (intercommunale), suivante

Il a été convenu ce qui suit :

Le propriétaire confère à l'intercommunale le droit d'implanter 1 poteau électrique dans sa propriété sise rue de Sainte-Ode à Lavacherie, cadastrée commune de Sainte-Ode, 2ème division Lavacherie, section B, numéro 206 a2, à l'emplacement bien connu de lui.

8. Adhésion à la centrale d'achat IDELUX Environnement et convention

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

D'adhérer à la centrale d'achat d'IDELUX Environnement suivant les modalités de fonctionnement et d'affiliation précisées dans la convention intitulée Convention d'adhésion à la centrale d'achat IDELUX Environnement.

9. Plan de cohésion sociale - article 20 - Convention SOLAIX

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1er D'adhérer à la convention proposée par l'asbl SOLAIX de Bastogne et relative à la mise en œuvre de toute initiative susceptible de répondre aux difficultés individuelles et collectives en lien avec les assuétudes.

Article 2 De verser à l' «a.s.bl SOLAIX » un subside de 4 195,26 € pour l'année 2023.

10. Situation de caisse 1/2023

PREND CONNAISSANCE :

De la situation de caisse de la Commune de Sainte-Ode pour la période du 1er janvier 2023 au 28 février 2023;

11. Octroi d'une subvention ordinaire à la Fondation Rurale de Wallonie - exercice 2023

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1er La Commune de Sainte-Ode octroie une subvention de 9.766 euros à la Fondation Rurale de Wallonie.

12. Fabrique d'Eglise Saint-Aubin de Lavacherie - Compte 2022

DÉCIDE : À main levée et à l'unanimité

Article 1er Le compte de la Fabrique d'Eglise de Lavacherie pour l'exercice 2022 voté en séance du Conseil de Fabrique du 22 février 2023 est approuvé comme suit :

Recettes ordinaires totales	10 065,38 €
Dont une intervention communale ordinaire de	9 646,50 €
Recettes extraordinaire totales	6 484,40 €
Dont une intervention communale de secours de	0.00 €
Dont un boni comptable de l'exercice précédent de	5 293,16 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	5 387,29 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	7 306,62 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	1 293,20 €
RECETTES TOTALES	16 549,78 €
DÉPENSES TOTALES	13 987,11 €
RÉSULTAT COMPTABLE	2 562,67 €

Huis clos : ***



VIE COMMUNALE



COLLÈGE COMMUNAL



Bourgmestre

PIRARD Pierre (Commune Passion)

Rue d'Amberloup, 56 • 6680 SAINTE-ODE (Lavacherie)

GSM : 0495/58.20.60 • Mail : pierre.pirard@sainte-ode.be

Affaires générales, police, zone de secours, finances, économie (ADL), Sainte-Ode Smart Village, état civil et population, ressources humaines, cérémonies patriotiques, relations publiques et communication, programmes européens



1^{er} Echevin

THIRY Christophe

(Commune Passion)

Rue de Bastogne, 28

6680 SAINTE-ODE (Lavacherie)

GSM : 0497/46.78.04

Mail : christophe.thiry@sainte-ode.be

Travaux, propreté publique, sécurité routière, cimetières, agriculture, forêt, bien-être animal



Conseillère communale

DESSÉ Marie (Commune Passion)

Le Jardin, 21 A

6680 SAINTE-ODE

GSM : 0474/49.73.21

Mail : marie.desse@sainte-ode.be



2^{ème} Echevin

MISSION Jean-Pol

(Commune Passion)

Rue des Forges, 43 -

6680 SAINTE-ODE (Tillet)

GSM : 0498/50.03.93

Mail : jean-pol.misson@sainte-ode.be

Urbanisme, aménagement du territoire, développement rural, citoyenneté, sports, logement, seniors, patrimoine, cultes



Conseiller communal

ZABUS Loïc

(Commune Passion)

Rue Arc-en-Ciel, 64

6680 SAINTE-ODE (Houmont)

GSM : 0498/69.54.78

Mail : loic.zabus@sainte-ode.be



3^{ème} Echevine

POOS Catherine (Commune Passion)

Rue de la Chênaie, 6

6680 SAINTE-ODE (Sprimont)

GSM : 0496/60.16.33

Mail : catherine.poos@sainte-ode.be

Environnement, développement durable, tourisme, associations, jeunesse, Conseil communal des enfants, extrascolaire, emploi, gestion du bus communal, fêtes et cérémonies non patriotiques



Conseillère communale

NICKS-LEBAILLY Elisabeth

(Commune Passion)

Rue Magerotte, 43

6680 SAINTE-ODE (Magerotte)

GSM : 0473/44 51 41

Mail : Elisabeth.lebailly@sainte-ode.be



Présidente du C.P.A.S

HENROTTE Laurence

(Commune Passion)

Renuamont, 52 - 6680 SAINTE-ODE

GSM : 0498/94.01.41

Mail : laurence.henrotte@sainte-ode.be

Aide sociale, aides à domicile, aides énergétiques, initiative d'accueil, en charge au sein de Collège de l'enseignement, de la petite enfance, du plan de cohésion sociale et de la santé



Conseiller communal

MACOIR Johnny

(CAP 2030)

Rue d'Amberloup 54

6680 SAINTE-ODE (Lavacherie)

GSM : 0495/38.24.05

Mail : johnny.macoir@sainte-ode.be



Présidente du Conseil

DUPLICY Andréa

(Commune Passion)

Acul, 16

6680 SAINTE-ODE

GSM : 0474/31.57.94

Mail : andrea.duplicy@sainte-ode.be



Conseiller communal

TANGHE Joël (CAP 2030)

Rue des Vieilles Ecoles 70

6680 SAINTE-ODE (Tonny)

GSM : 0496/61.56.97

Mail : joel.tanghe@sainte-ode.be

VOTRE COMMUNE



SERVICE À LA LOUPE

Comme lors de chaque édition de votre bulletin d'information communale, nous donnons un coup de projecteur sur un service de l'Administration communale de Sainte-Ode.

Voici venu le temps de vous présenter le service Ressources Humaines et Communication. Bonne lecture !



LES SERVICES DE VOTRE ADMINISTRATION COMMUNALE

SERVICE RH ET COMMUNICATION

Catherine Chantraine

061/21.04.49 •

catherine.chantraine@sainte-ode.be

Cela fait maintenant plus de 3 ans que Catherine Chantraine a rejoint l'équipe qui gère toutes les matières administratives de la Commune de Sainte-Ode. Gestionnaire du Département des Ressources Humaines et chargée de communication, Catherine est la « personne de confiance » de la commune et vient régulièrement en soutien au service urbanisme. Elle assume également ponctuellement les fonctions de Directrice générale faisant fonction.

Petit tour d'horizon de ses principales tâches :

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION :

- Accueil et information du personnel ;
- Gestion des contrats de travail et des rémunérations du personnel (environ 50 personnes) ;
- Etablissement de tous les documents sociaux ;
- Mise à jour des statuts administratif et pécuniaire en collaboration avec la Directrice générale ;
- Mise à jour du règlement de travail et cadre du personnel en collaboration avec la Directrice générale ;
- Gestions des réseaux sociaux et du site internet communal : publications diverses à l'attention des citoyens, annonces de recrutements, etc.

Le dernier projet « RH » qu'elle vient de porter à son terme est le développement du processus « eRH », un système d'information modulaire et collaboratif. Catherine assure la formation du personnel à son utilisation.

Au niveau de la communication, Catherine travaille depuis de longues semaines déjà au développement du Guichet Citoyen (mise en ligne imminente), outil conçu pour améliorer le service aux citoyens en lui permettant notamment d'effectuer des demandes en ligne auprès de son administration locale, n'importe où et n'importe quand.

PERSONNE DE CONFIANCE :

Tout environnement professionnel est susceptible d'induire des dommages tant physiques (accident de travail, etc.) que psychiques (stress, peur, tristesse, etc.). Les risques psychosociaux regroupent les situations ou contextes professionnels qui augmentent la probabilité qu'un ou plusieurs travailleurs(euses) subissent des dommages sur le plan psychologique. Ces dommages qui mettent en jeu l'intégrité mentale des travailleurs(euses) peuvent trouver leur origine dans le milieu professionnel : organisation, contenu, conditions de travail, conditions de vie au travail et enfin les relations interpersonnelles.

La commune de Sainte-Ode est soucieuse du bien-être de son personnel, Catherine est formée afin de gérer de manière efficace et humaine ce type de situation.

SUPPORT AU SERVICE URBANISME ET DIRECTRICE GÉNÉRALE F.F.

Catherine vient ponctuellement en renfort au service urbanisme en assurant la gestion de certaines matières : renseignements cadastraux aux citoyens, gestion des petits permis, informations notariales, etc.

Il lui arrive également de remplacer la Directrice générale et d'assurer la gestion des Collèges communaux et de diverses tâches inhérentes à la fonction.

Comme vous pouvez le constater, Catherine occupe un poste clé au sein de l'administration. Elle s'est rapidement imposée comme un maillon indispensable au bon fonctionnement de notre commune. Forte de ses larges connaissances du secteur des ressources humaines, qu'elle ajuste et fait évoluer au fil du temps, Catherine apprécie également la diversité des tâches qui rythment ses journées.

Posée et toujours à l'écoute des membres du personnel communal, Catherine est toujours bienveillante, positive et transmet spontanément sa joie de vivre.

La citation qui lui va bien :

« La joie de vivre est une émotion contagieuse »

VIE COMMUNALE

ADMINISTRATION - POLICE

SÉCURITÉ : PIÉTONS, OÙ MARCHER ?

A la campagne, comment les piétons doivent-ils marcher sur une route sans trottoirs ou accotement ? Nous sommes en effet souvent stupéfaits de voir des piétons marcher côté droit de la chaussée, y compris quand la visibilité est mauvaise. Qu'en est-il ?

Tout d'abord, rappelons qu'avant de marcher sur la chaussée, un piéton doit avoir épuisé toutes les autres possibilités. Il faut en effet qu'il n'y a pas de trottoir ou d'accotement praticable, en saillie ou de plain-pied, pour qu'un piéton doive se résoudre à marcher sur la route ou sur une piste cyclable.

Quand il emprunte une piste cyclable, le piéton doit bien entendu céder le passage aux cyclistes. C'est bien dès lors de ne pas circuler avec de la musique dans les oreilles pour pouvoir entendre les avertissements d'un cycliste en approche !!!

Quand il circule sur la chaussée, il doit le faire en serrant le plus possible le bord de celle-ci et en marchant à gauche par rapport au sens de sa marche, sauf circonstances particulières. Pourquoi à gauche ? C'est pour voir de face le comportement des véhicules en approche et pouvoir, le cas échéant, s'écarter sur le bas-côté si on sent qu'on n'a pas été vu ! Si on est au dos au trafic, on ne voit pas les véhicules qui nous foncent dessus ! Dans de rares cas, il peut être moins sûr de marcher à gauche, c'est pour cela que le code prévoit de pouvoir inverser le côté choisi pour marcher, mais la plupart du temps, le piéton circulera à gauche par rapport à sa direction.

Les processions, les cortèges ou les groupes accompagnés d'un guide, qui forment une plus grande masse, doivent en revanche marcher à droite. Et utiliser un éclairage de nuit ! En ce qui concerne les groupes avec guide de plus de 5 personnes, ceux-ci peuvent aussi marcher à gauche, mais en restant en file indienne. Pensons par exemple ici aux troupes de mouvements de jeunesse !

Enfin, quand vous marchez sur la chaussée, d'une manière générale, pensez de toute façon à votre visibilité, et portez des vêtements clairs, ou encore mieux, une veste de sécurité. Il est téméraire, voire suicidaire, de marcher de nuit avec des vêtements sombres sur une route peu éclairée, et du côté droit qui plus est !

Commissaire
Olivier Quisquater
Police de la Route



PISCINE

DANS QUEL CAS FAUT-IL UN PERMIS D'URBANISME ?



L'été arrive, les beaux jours reviennent, et à l'annonce de probables périodes caniculaires vous vous dites que, pour être comme un poisson dans l'eau, il serait plutôt confortable d'installer une piscine dans votre jardin... Ne nagez plus entre deux eaux et plongez dans l'aventure : aucune démarche administrative ne devrait être requise si les conditions détaillées ci-dessous sont rencontrées.

Une dispense de permis s'applique dans les hypothèses suivantes :

PISCINE AUTOPORTANTE OU HORS SOL

- *Situation : dans l'espace de cours et jardins et non visible depuis la voirie*
- *Distance : à 1,00m au moins des limites mitoyennes*

Par « espace de cours et jardins », il faut entendre l'espace au sol à vocation d'agrément lié à une habitation situé soit à l'arrière, soit à l'avant, soit sur le côté de celle-ci et constitué :

- a) soit d'une cour qui est l'espace pourvu d'un revêtement en dur ou en matériau discontinu ;
- b) soit d'un jardin qui est l'espace végétalisé ;
- c) soit d'une combinaison de ces deux éléments ;

et ce quelle que soit la zone au plan de secteur.

PISCINE (SEMI-)ENTERRÉE

- *Une seule par propriété (cumul possible avec la piscine autoportante ou hors sol)*
- *Piscine enterrée partiellement ou complètement et à usage privé (les déblais nécessaires ne peuvent cependant entraîner aucune modification sensible du relief naturel du sol sur le reste de la propriété)*
- *Piscine non couverte ou couverte par un abri télescopique à structure légère et repliable d'une hauteur au faite de maximum 3,50m (un dispositif de sécurité d'une hauteur maximale de 2,00m peut également être installé pour entourer la piscine)*
- *Situation : dans l'espace de cours et jardins et non visible depuis la voirie*
- *Distance : à 3,00m au moins des limites mitoyennes (à partir du bord extérieur de la piscine)*
- *Superficie maximale : 75 m² (surface d'eau margelle non comprise)*

Si l'une des conditions n'est pas rencontrée, un permis d'urbanisme est requis.

Attention : l'exonération de permis ne dispense en aucune manière du respect d'autres réglementations et des droits des tiers, en particulier des voisins (Code du patrimoine, Code civil, Code rural, etc).

La situation peut varier en fonction de la situation du projet (ex : zone inondable). Nous vous conseillons dès lors de ne pas entamer de travaux sans vous renseigner préalablement auprès du service urbanisme de votre commune ! Même si vous pensez en toute bonne foi que vos travaux ne nécessitent aucune autorisation, demandez confirmation à votre commune !



NOUVEAUTE À LA COMMUNE

La commune de Sainte-Ode lance son GUICHET CITOYEN !

Le guichet citoyen est une plateforme via laquelle vous pourrez dorénavant effectuer vos démarches administratives en ligne.

Besoin d'une composition de ménage, d'un certificat de résidence ou de nationalité ? Vous avez perdu les codes de votre carte d'identité et souhaitez en demander de nouveaux ? Vous désirez recevoir une copie de votre acte de mariage ?

Toutes ces démarches et encore bien d'autres sont désormais disponibles en quelques clics.

COMMENT FAIRE ?

Rendez-vous sur le site de la commune www.sainte-ode.be et cliquez en haut à droite pour être dirigé vers le Guichet citoyen.

Lorsque vous arrivez sur le guichet, votre authentification est nécessaire afin de pouvoir accéder aux « Démarches ».

Pour vous connecter, deux possibilités s'offrent à vous : soit via votre carte d'identité, un lecteur de carte sera alors nécessaire ; soit via une adresse électronique et un mot de passe.

Attention qu'une connexion via votre carte d'identité sera obligatoire pour la demande de certains documents sensibles, comme l'extrait de casier judiciaire.

Certains documents sont déjà disponibles depuis d'autres plateformes telles que Just-on-web, MyBelgium, ABC des démarches, ... vous trouverez sur le guichet quelques informations sur ce que vous pouvez y trouver et les liens pour vous y emmener.

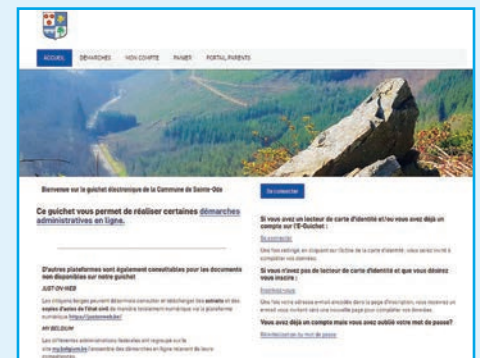
Il va de soi que notre guichet de l'administration reste bien évidemment ouvert et à votre disposition aux horaires habituels. Le contact avec nos citoyens et la qualité du service rendu restent essentiels pour nous !

PORTAIL PARENTS

Le portail parents est dédié à tous les parents d'enfants de la commune, mais aussi hors commune.

Il permet d'une part d'inscrire votre enfant aux repas proposés dans son école, mais également de l'inscrire aux plaines de vacances organisées durant les vacances scolaires et les vacances d'été.

Vous êtes connecté sur le guichet ? Votre authentification est valable pour le portail parent, une seule connexion et un accès à tous les services !



WELL'CAMP

Comme devenu presque de coutume, la Commune de Sainte-Ode pourra compter sur l'aide de deux « Monsieur » et une « Madame » camps pour cet été 2023.

Engagés par la Commune grâce à une subvention régionale, les « Monsieur » et « Madame » camps sont précieux dans une Commune qui comme la nôtre accueillent de nombreux camps. Leur mission ? Faire le relais entre les camps, les riverains et la Commune. Ils informent par exemple les camps quant à la gestion de poubelles, des pics de chaleurs, des règles en forêt, ... Ils devront cette année en plus informer et sensibiliser au nouveau règlement communal sur les camps adoptés par le Conseil communal le 21 juin 2023.

Vous êtes riverains et souhaitez contacter le Monsieur ou la Madame Camps ? Contactez-les aux numéros suivants : 0475/44.43.40 ou 0475/44.43.47



EMPLOI

La Commune de Sainte-Ode recrute deux agents à temps plein en CDI

- Un/e coordinateur/trice POLLEC de niveau B1
- Un/e responsable pour le service travaux de niveau D7

Toutes les informations sont sur le site Internet de la Commune : www.sainte-ode.be

Date limite pour la remise des candidatures : 12 juillet 2023

VIE COMMUNALE

ENVIRONNEMENT

COUPURE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En réaction à la crise actuelle qui est à la fois énergétique, économique et environnementale, la société ORES a suggéré aux Communes d'éteindre l'éclairage public communal du 1er novembre 2022 au 31 mars 2023, entre minuit et 5h00 du matin. Participer à l'effort collectif de réduction de la consommation et diminuer l'impact financier sur les budgets communaux font en effet partie des objectifs poursuivis par le gestionnaire de réseaux.



Comme vous avez pu le constater, la commune de Sainte-Ode a décidé de poursuivre cette expérience. L'éclairage public sera dès lors éteint durant toute l'année entre minuit et 5h00 du matin. Pour information, cette coupure permet de réduire la consommation annuelle de +/- 40% ; de 145 180 KWh, nous passerons à une consommation de 86 210 KWh, ce qui représente une économie de +/- 24.000,00 € (estimation élaborée sur la base du prix actuel de l'électricité sur le marché).

GRAND NETTOYAGE

BRAVO ET MERCI !

En mars dernier, nous étions 112 520 participants pour la 9ème édition du Grand Nettoyage en Wallonie. 311 tonnes de déchets ont été récoltés sur 12 258 km parcourus. Une centaine de personnes de notre commune a rejoint le mouvement. Grâce à votre dévouement, notre commune est encore plus propre et donc plus accueillante.



Le Grand Nettoyage est terminé, mais pas besoin d'attendre la prochaine édition pour veiller à la propreté de nos espaces publics. Rendez-vous sur le site de Be Wapp via <https://www.bewapp.be/je-passe-a-laction/ambassadeurs/>

Devenez ambassadeur de la propreté et recevez le matériel pour passer à l'action. Ensemble, pour une commune encore plus propre.



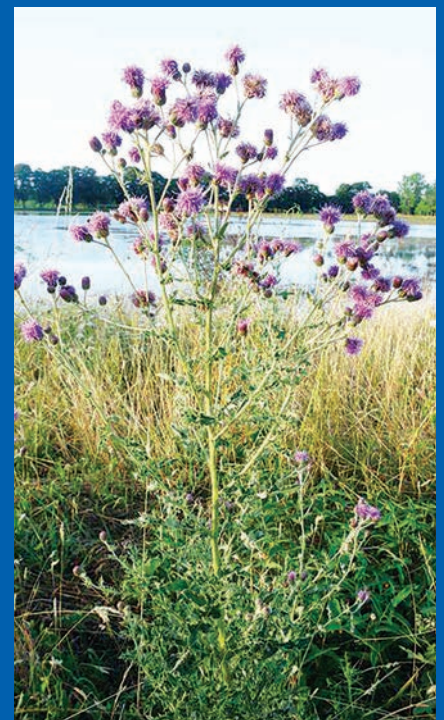
ECHARDONNAGE

Pour rappel, l'échardonnage est un acte nécessaire prévu par l'Arrêté Royal du 19 novembre 1987 relatif à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux.

Chacun est donc tenu de **détruire ou de faire détruire, de manière à empêcher la floraison, ainsi que le développement et la dissémination des semences (généralement avant la fin juillet), les chardons nuisibles à l'agriculture et à l'horticulture.**

Sont concernés : le cirse des champs, le cirse lancéolé, le cirse des marais et le chardon crépu.

A défaut, les infractions sont punissables conformément à la loi du 02 avril 1971 relative à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux.





FRELON ASIATIQUE

QUE FAIRE EN CAS DE DÉCOUVERTE D'UN NID ?

En 2016, un premier nid de frelons asiatiques a été découvert en Wallonie dans la région de Tournai. Depuis, sa progression n'a cessé de croître. Cet insecte menace directement les abeilles auxquelles il fait une chasse sans merci. C'est pourquoi il est considéré comme une espèce invasive et fait l'objet d'un suivi particulier par l'administration régionale. Le frelon asiatique a l'aspect d'une grande guêpe très foncée. Il est un peu plus petit que le frelon européen.

Le frelon asiatique construit deux types de nids qui se succèdent au cours de l'année :

Un nid de printemps ou nid primaire :

il est construit à partir de fin mars début avril dans un abri par les jeunes reines (fondatrices) à la sortie de la période d'hivernation. Celui-ci est de petite taille et est difficile à différencier des nids de guêpes ou de frelon européen ;

Un nid d'été ou nid secondaire :

il peut se rencontrer dès le mois de juin si les conditions météorologiques sont favorables. De forme sphérique, il est construit, le plus souvent, assez haut dans les arbres (plus de 10 m) lorsque l'activité de la colonie s'intensifie et que la capacité du nid de printemps est dépassée. Il est de grande taille, d'un diamètre de 40 à 80 cm, et peut abriter plusieurs milliers d'individus. Ce nid comporte une petite ouverture latérale située à mi-hauteur.



Le frelon européen peut également construire son nid dans les arbres mais celui-ci est plus allongé et doté d'une large ouverture basale. Sa taille est plus modeste. Mais généralement, son nid se rencontrera plutôt dans un hangar, un grenier ou un arbre creux.

QUELS RISQUES POUR L'HOMME ?

Malgré sa taille qui peut paraître impressionnante, le frelon asiatique est peu agressif envers l'homme. Sa piqûre est occasionnelle et n'est pas plus dangereuse que celle d'une guêpe bien que plus douloureuse (dard plus long).

Une attaque massive peut toutefois survenir à proximité immédiate du nid. On doit donc éviter à tout prix de s'approcher des nids !

QUE FAIRE EN CAS DE PIQÛRES ?

Les piqûres d'hyménoptères (frelons, guêpes, abeilles et bourdons) provoquent un gonflement localisé qui disparaît généralement après quelques heures. Elles ne nécessitent aucun traitement spécifique si ce n'est l'extraction du dard et la désinfection de la plaie.

L'intervention d'un médecin ou du service d'urgence peut toutefois être requise dans les cas suivants :

- 1. La personne piquée est allergique au venin d'hyménoptères (touche environ 2 % de la population). Une allergie au venin se traduit par de l'urticaire, des difficultés respiratoires, des vertiges ou des vomissements dès la première piqûre ;**
- 2. La piqûre est localisée dans la bouche. Elle est susceptible d'entraîner une obstruction rapide des voies respiratoires. Le gonflement peut être ralenti en suçant des glaçons ;**
- 3. Les piqûres multiples peuvent conduire à une intoxication d'autant plus sérieuse que le nombre de piqûres est élevé. Une hospitalisation est recommandée à partir de 20 piqûres.**

QUE FAIRE EN CAS DE DÉCOUVERTE D'UN NID ?

Si vous constatez la présence d'un nid de frelons asiatiques, il convient d'en informer la cellule espèces invasives du Service public de Wallonie via le formulaire d'encodage en ligne. Une photo sera impérativement jointe au signalement pour permettre la validation de l'information.

En aucun cas, il ne faut tenter de détruire le nid soi-même ! Cela ne peut être réalisé que par du personnel spécialement formé et équipé pour cette tâche.

Pour en savoir plus sur la présence du frelon asiatique en Wallonie, consultez le dossier du site

biodiversite.wallonie.be



VIE COMMUNALE

SOCIAL

REPAIR CAFÉ

APPEL AUX BRICOLEURS !

Et si on tentait de réparer au lieu de jeter ?

Un Repair Café est un rendez-vous entre citoyens bien décidés à ne plus jeter leurs objets sans tenter de les réparer ! Nous faisons appel à vos talents de bricoleur, électronicien, soudeur, technicien divers, couturière, etc. afin d'étoffer notre équipe de bénévoles.

Si ce projet vous intéresse et que vous avez quelques heures à consacrer, contactez-nous ! Contact : Aline Marbehant - aline.marbehant@cpassainteode.be - 0477/87.76.35

REPAIR CAFE
BERTOGNE SAINTE-ODE TENNEVILLE
Appareils électroménagers en panne, objets cassés ou vêtements abîmés ?
Rendez-vous au

Contact :
Facebook : Repair Café Bertogne Sainte-Ode Tenneville
repaircafesot@gmail.com

Vous aimeriez rejoindre l'équipe du Repair Café en tant que bénévole réparateur (électro, informatique, couture, etc.) ou bénévole organisateur ? Contactez-nous !

Les Coll'Vers Demain Tenneville

TAXI SOCIAL

RECHERCHE DE CHAUFFEURS BÉNÉVOLES

Pour compléter notre équipe de chauffeurs qui diminue fortement, nous recherchons activement des personnes qui aiment conduire, papoter avec les gens et qui ont un peu de temps à consacrer aux concitoyens de notre belle commune... Et bien-sûr un permis de conduire en ordre.

Si l'idée vous tente, n'hésitez pas à prendre contact avec le service du taxi au 061/21.04.54.

Merci d'avance pour votre dévouement, nous avons besoin de vous.



COMM'ODE

Une boutique de seconde main est ouverte dans la commune de Sainte-Ode et plus exactement Place Sainte-Mère-Eglise à Amberloup.

Pour quelques euros, vous pourrez y acheter des vêtements pour hommes, femmes et enfants ainsi que des jeux et jouets. Une façon pas chère de renouveler la garde-robes de toute la famille et d'amuser les plus jeunes ! Venez jeter un œil, vous y trouverez peut-être votre bonheur.

La boutique vous accueille les :

- mardi de 9h00 à 11h00

- mercredi de 14h00 à 17h30

- jeudi de 9h00 à 11h00

Retrouvez-vous également sur facebook !

Si vous avez des vêtements ou jeux à donner, vous pouvez les déposer à la boutique aux heures d'ouverture ou prendre contact au 0477/87.76.35 ou aline.marbehant@cpassainteode.be.

Il va de soi que ces articles doivent être dans un très bon état de présentation et de propreté, complets pour les jeux.

Les bénévoles se réservent le droit de refuser les articles qui ne rempliraient pas ces conditions. A très bientôt peut-être !

Appel aux bénévoles

Nous recherchons pour la boutique de seconde main établie à Amberloup, des bénévoles disposé(e)s à épauler, renforcer, soulager... les équipes actuellement en place.

Le tri et l'étiquetage de tous les articles ainsi que la mise en place dans la boutique demandent du temps et de l'énergie, c'est pourquoi un renfort ne serait pas superflu.

Vous êtes disponible quelques heures par semaine ?

Vous êtes organisé(e) ?

Vous aimez le travail en équipe, le contact humain ?

Vous aimez vous investir dans une activité conviviale, sympathique ?

Alors....vous êtes parfait(e) pour ce genre d'activité !

Si cette proposition vous intéresse, contactez sans tarder : Aline Marbehant - 0477/87.76.35 - aline.marbehant@cpassainteode.be

LE CPAS PEUT VOUS AIDER DANS LE CADRE DE LA MEDIATION DE DETTES

Qu'est-ce que la médiation de dettes ?

Ce service est agréé par la Région Wallonne et consiste en une aide individuelle aux personnes surendettées. Que ces personnes soient connues ou non du CPAS.

La médiatrice est chargée de réaliser un inventaire des charges et des revenus de la personne, d'établir un plan de remboursement des dettes et de négocier ce plan afin d'obtenir des termes et délais auprès des créanciers.

Il est important qu'une franche collaboration s'établisse entre la médiatrice et la personne surendettée afin que les informations utiles à la médiation soient correctes et que les accords pris avec les créanciers soient réalisables et respectés. Aucune décision n'est prise sans le consentement de la personne, elle participe de manière active au processus.

Dans certaines situations, une guidance budgétaire peut être réalisée par le médiateur de manière momentanée. La médiatrice est un intermédiaire entre les créanciers et le(s) créancier(s).

Objectifs

Rembourser toutes les dettes aux différents créanciers tout en maintenant une vie conforme à la dignité humaine. Trouver une solution durable au problème de surendettement.

Vous vous sentez concerné ?

Contact : Isabelle PIROTTE, service de médiation de dettes : 061/21.04.55. (Lundi, mardi matin et jeudi) (Permanence le lundi de 13h00 à 16h00 ou sur RDV) – isabelle.pirotte@cpassainte-ode.be

Quels documents prendre au premier rendez-vous ?

- Documents d'identité, extraits de compte des trois derniers mois ;
- Dernier avertissement extrait de rôle ;
- Preuves de tous les revenus y compris les allocations familiales, etc. ;
- Preuves des charges mensuelles et périodiques : factures diverses : taxes, assurances, électricité, etc. ;
- Contrats de crédit ;
- Lettres de rappel, mise en demeure d'huissiers, etc.

N'attendez pas que votre situation s'aggrave, vous pouvez faire appel dès que vous n'arrivez plus à « joindre les 2 bouts... ».

Des situations financières difficiles se présentent : un coup de main peut vous aider à être plus serein par rapport à la quantité de retards de paiements et un regard extérieur à votre situation peut vous aider à sortir la tête hors de l'eau... Vous pouvez nous contacter également pour une simple demande de renseignements. Notre service de médiation de dettes est conventionné avec une juriste.



LE PLAN DE COHÉSION SOCIALE CHANGE DE CHEFFE DE PROJET !

Depuis le 1er mai 2023, le PCS est repris par une assistante sociale du CPAS. Ce changement sera l'occasion de mettre en place de nouveaux projets tout en maintenant ce qui est déjà prévu.

MAIS FINALEMENT, LE PCS QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Plan de Cohésion Sociale permet de coordonner et développer un ensemble d'initiatives au sein des communes pour que chaque personne puisse vivre dignement en Wallonie. Le PCS repose sur la participation active de chacun. Vos idées, votre expérience et votre voix sont essentielles pour façonner le PCS et le rendre pertinent pour notre réalité locale.

Les actions du PCS touchent différents domaines : l'insertion professionnelle, le soutien à la parentalité, le développement des activités culturelles et sportives, etc. L'objectif ultime est de créer des synergies, de tisser des liens et de favoriser l'épanouissement de chacun au sein de notre communauté.

Votre participation active est indispensable pour la réussite de ce projet collectif. N'hésitez pas à contacter la responsable du PCS pour toute question, suggestion ou idée que vous souhaiteriez partager.

Votre engagement et votre contribution sont essentiels pour faire du PCS un véritable levier de changements au service de tous les habitants de notre commune.

Plus concrètement, le PCS de Sainte-Ode a mis en place un soutien scolaire en collaboration avec le CRAB, des ateliers de sensibilisation aux réseaux sociaux en collaboration avec l'AMO de Bastogne, un repair café en synergie avec les communes de Tenneville et Bertogne, etc.

Vous avez des questions ?

Vous souhaitez collaborer aux projets en place ?

Vous avez un projet et avez besoin d'un soutien ?

N'hésitez pas et contactez-nous :

Aline Marbehant - Plan de Cohésion Sociale -

0477/87.76.35 - aline.marbehant@cpassainteode.be

Vous pouvez également nous suivre sur facebook !



SOLAIX

CENTRE DE CONSULTATION POUR PERSONNES DÉPENDANTES ET LEUR ENTOURAGE

Permanence de Sainte-Ode
Cabinet Médical Dr Martin
Rue de la Vallée de l'Ourthe, 84 Amberloup

Agenda 2023 de 9h00 à 12h00 - Avec ou Sans rendez-vous
25 SEPTEMBRE • 23 OCTOBRE • 27 NOVEMBRE • 25 DECEMBRE

Louis MOULU • 061 22 43 74 • 0470 93 24 00
louis.solaix@gmail.com • www.solaix.be



VIE COMMUNALE

ÉCOLES COMMUNALES

LES CROSS DE SAINTE-ODE



La genèse du projet est venue du constat que le Collège communal souhaitait mettre en avant la solidarité qui existe entre toutes les implantations scolaires de la commune de Sainte-Ode tant du point de vue des enseignants que des accueillants extrascolaires.

L'échevine de l'enseignement et l'échevine de de l'extrascolaire ont donc réfléchi à un projet global, où l'enfant et son épanouissement seraient au centre du projet.

Au début de l'année scolaire, les équipes éducatives de nos 4 écoles se sont donc rassemblées autour d'un projet commun : l'organisation de cross au départ de chacune des écoles.

Le but initial était de créer un événement commun aux 4 implantations, favoriser le travail en équipe de tout le personnel, intensifier un climat d'entraide et de soutien entre les différentes équipes, mais l'idée était aussi de récolter de l'argent afin de soutenir les voyages scolaires et faire en sorte que les prix demandés pour ces activités essentielles à la réussite d'une année scolaire restent démocratiques et accessibles à tous.

Dans le même esprit, l'inscription au cross est totalement gratuite pour tous. Seules les boissons et le repas proposé par les enseignants après le sport sont payants.

Chaque cross est précédé d'une conférence donnée par Samuel Vermeesch sur différents aspects sportifs ou nutritionnels.

Chaque participant (qu'il soit venu une, deux, trois ou quatre fois), aura la chance d'être tiré au sort afin de gagner un bon d'achat pour un vélo ! Les vaillants participants aux 4 cross seront également récompensés !

Mais bien évidemment l'important est de participer, pas de chrono, pas de classement. Juste du sport, de l'entraide et de la solidarité.

Bravo à tous pour cette belle réussite, les enfants, les parents, les enseignants, les accueillants et les signaleurs qui ont bravé tous les temps pour assurer la sécurité de ces cross.



Et bien entendu, vu le succès rencontré, les cross 2023/2024 sont déjà sur les rails. Et nous espérons vous voir encore plus. Un merci à Promopub, Décathlon et la province du Luxembourg pour leur soutien dans ce projet.

Et un énorme merci à Mr Samuel pour son enthousiasme à toute épreuve dans cette belle aventure.

Laurence Henrotte et Catherine Poos.



JOURNÉE SPORTIVE POUR LES ENFANTS DE MATERNELLE

Les enfants de maternelle de la commune ont réalisé leur traditionnelle journée sportive. Ils ont pratiqué du sport tout au long d'une journée au centre sportif de Champlon, accompagnés de leur institutrice et psychomotricienne. Mots du jour : sport, rire, échange, découverte. Tout le monde s'est bien amusé. A l'année prochaine.



MARCHE AU DÉPART DE L'ÉCOLE DE SPRIMONT

Départ libre entre 9h30 et 11h00

Sur réservation (mais possibilité de s'inscrire sur place)

Dégustation de bières locales durant la balade + petits zakouskis

Promenade possible en version bières, softs ou parcours enfants.

Au retour, fête de l'école à partir de 14h00 avec le spectacle de fin d'année.



CLASSE DE MER

Après avoir été reportée à la suite de la crise du Covid, TOUS les élèves de 1e et 2e années des écoles communales de Sainte-Ode sont partis en « Classe de mer ».

Ce séjour a eu lieu au Centre « Flipper » à la Panne du 26 au 28 avril dernier. Certains ont vu la mer pour la première fois ; quel émerveillement dans leurs yeux ! Tous ont pu savourer les joies de la Côte belge : marche dans les dunes, promenade sur la plage, ramassage de coquillages, tour en cuistax, balade en petit train, dégustation d'une glace, ...

Nos élèves ont également bénéficié des animations suivantes : jeu de piste à travers La Panne, jeu éducatif sur les insectes au jardin de Duinpanne, soirée cinéma, soirée boum, ...

Et ils s'en sont donnés à cœur joie sur l'immense plaine de jeux extérieure du centre.

Gageons que cette expérience enrichissante à tout niveau puisse être reconduite dans deux ans.



UN MATIN D'ÉVEIL MUSICAL POUR LES CLASSES DE MATERNELLE DE SPRIMONT

L'harmonie « La Royale Emulation Ardennaise » a reçu dans ses locaux, ce vendredi 26 mai, les enfants des classes maternelles de Sprimont.

Les enfants ont pu découvrir les instruments dont on joue dans une harmonie. D'abord « Voir et Entendre » chaque instrument séparément, et à la fin un solo de batterie sous de grands yeux ébahis.

Ensuite chacun a pu essayer divers instruments : flûte, trompette, et euphonium (sorte de petit tuba).

Les instruments de percussion ont évidemment eu la vedette, où tout un chacun a pu faire la connaissance des divers accessoires, du glockenspiel (xylophone avec clavier métallique) et bien sûr s'installer à la batterie.

Au final, les enfants ont chanté deux comptines, accompagnés par l'harmonie dans un bel ensemble.

L'arrivée des enfants dans le local de l'harmonie, timides et interrogatifs au début, a très vite fait place à un vif intérêt, et sûr que l'expérience a éveillé chez certains l'envie de jouer d'un instrument.

L'harmonie se tient à disposition pour aider les enfants à découvrir la musique et donner la possibilité de jouer d'un instrument.

Adresses de contact :

Anthony : Secretaire-rea@hotmail.com (0479/85.88.65)

Kévin : Chef-rea@hotmail.com (0474/39.14.58)

Marche APÉRITIVE

de l'association de parents

Dimanche 2 JUILLET 2023

+ - 6 km
non accessible aux poussettes
DEPART : école Sprimont (6680 Ste-Ode)

Parcours
BIERES 15 €
SOFT 10 €
ENFANT 5 €

PAIN SAUCISSE
4 €

14h Spectacle de l'école

Départ libre
de 9h30 à 11h30

Réservations pour le 23 juin 2023
(inscriptions encore possible le jour même) par mail : APESPRIMONT@HOTMAIL.COM

Paiement : **BE30 1431 0728 2711**
communication : nombre de participants + choix parcours

//\ votre paiement fait office de réservation //\

sous réserve d'annulation en fonction des inscriptions

En collaboration avec la commune de Ste-Ode





VIE COMMUNALE

ÉCOLES COMMUNALES

VOYAGE EN NORMANDIE

Du 17 avril au 21 avril, tous les élèves de 5^e et 6^e années des écoles de la commune de Sainte-Ode sont partis en classe de dépaysement. Cette année, direction Grandcamp-Maysi en Normandie.

Ce séjour pédagogique a permis à un bon nombre d'élèves de découvrir une région encore inconnue.

Durant cette semaine, un programme chargé et varié a été proposé à l'ensemble du groupe. Evidemment, le devoir de mémoire était plus que présent puisque nos têtes blondes ont visité plusieurs sites historiques tels que les Plages du débarquement, la ville d'Arromanches et son port artificiel, Sainte-Mère-Eglise avec son très célèbre musée Airborn ainsi que les cimetières militaires de La Cambe et Colleville-sur-Mer.

Afin de varier les activités et d'offrir un très beau panel de visites, toutes aussi intéressantes les unes que les autres, les enfants ont également visité une cidrerie, un écomusée sur la vie rurale dans le Cotentin, un port et sa criée, une fabrique de caramel, la cité de la mer à Cherbourg...

Pour clôturer cette superbe semaine, direction le Mont Saint-Michel et ses célèbres ruelles.

Les enseignants et les enfants garderont un très beau souvenir, d'une expédition riche en découvertes et en rencontres.



LES ÉCOLES DE LA COMMUNE DE SAINTE-ODE T'ATTENDENT!

Les inscriptions 2023-2024 sont ouvertes!*

L'école de Rechrival
061/22.31.91

L'école de Lavacherie
061/68.91.16

L'école de Tillet
061/68.91.19

L'école de Sprimont
061/68.91.17

*Du 20/06 au 11/07 et à partir du 16/08



ÉNERGIE - DÉCHETS

ISOLER, OUI ! MAIS QUEL ISOLANT CHOISIR ?

Au-delà de leur fonction thermique, les isolants présentent d'autres caractéristiques qu'il sera utile de connaître pour faire le bon choix.

1. Les performances thermiques de l'isolant : le coefficient de conductivité thermique (« λ » ou lambda) d'un matériau indique la quantité de chaleur qui se propage par conduction thermique dans certaines conditions données. Plus le lambda est petit, moins le matériau « conduit » la chaleur et plus il sera performant en faible épaisseur.

> A titre d'exemple, 17 cm d'isolant en polyisocyanurate (λ 0,028 W/mK) présentera le même pouvoir d'isolation que 23 cm d'isolant en liège (λ 0,038 W/mK).

2. Les performances phoniques de l'isolant : tous les isolants thermiques n'isolent pas du bruit. De manière générale, optez pour un isolant souple entre deux couches rigides (plaques de plâtre, OSB, ...) pour atténuer les bruits aériens.

3. La régulation hygrométrique : certains isolants peuvent absorber à des degrés divers la vapeur d'eau (sans en altérer leur performance thermique) et la restituer à l'air ambiant quand l'air est plus sec.

4. La santé : certains produits contiennent des fibres irritantes pour la peau, les yeux et les poumons. D'autres produisent des gaz toxiques en cas d'incendie.

5. Le déphasage thermique : apprécié en été, le déphasage thermique d'un isolant exprime sa capacité à emmagasiner de la chaleur.

> A titre d'exemple, 30 cm de laine de roche résisteront 2,7 heures à un flux de chaleur d'été moyen avant de laisser passer la chaleur, contre 7 heures avec la même épaisseur en laine de bois.

6. La longévité de l'isolant : certains isolants sont résistants à l'humidité, d'autres au tassement, et d'autres encore aux rongeurs.

7. L'impact environnemental : certains isolants sont fabriqués à base de ressources locales, issues du recyclage ou renouvelées annuellement. D'autres proviennent de plus loin ou nécessitent plus d'énergie pour être produits.

8. Le prix : c'est évidemment aussi un argument à prendre en considération dans le choix d'un isolant.

9. Autres : performance mécanique, étanchéité à l'eau et à l'air, format de l'isolant (rigide, rouleau, vrac à insuffler/projeter), origine...

Aux Guichets Energie Wallonie, vous trouverez des informations plus détaillées et des échantillons des différents types d'isolants. Pour choisir l'isolant le plus adapté à votre situation, faites-vous conseiller !

GUICHET DE L'ENERGIE : Grand'Rue 1, B-6800 Libramont - Tel : 061/620.160
Ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h ou sur rendez-vous
<http://energie.wallonie.be> - guichetenergie.libramont@spw.wallonie.be

Déchets - Sac bleu PMC, des astuces pour encore mieux trier

Où jeter les flacons en plastique ayant contenu des médicaments ?

Dans votre sac bleu PMC, pardi ! Mais attention, le flacon doit être totalement vide. S'il reste du produit périmé, vous devez le rapporter à la pharmacie. La pipette de dosage doit être jetée dans les déchets résiduels. L'emballage en carton et la notice en papier sont à déposer avec vos papiers/ cartons. Grâce à votre vigilance, ces emballages seront recyclés en toute sécurité.

Vous voulez d'autres conseils pour améliorer le tri de votre sac bleu ?

La consigne principale est de jeter dans le sac bleu PMC uniquement des emballages ! À l'inverse, les objets en plastique qui ne sont pas des emballages, comme des jouets cassés, des marqueurs, des sandales, des petits seaux... ne peuvent en aucun cas être jetés dans le sac bleu. Faites d'autant plus attention de ne jamais y jeter des objets contenant des piles ou des batteries (présentes dans certains jouets en plastique), de petits électro, des bonbonnes de réchaud à gaz... Ces déchets provoquent des incendies dans les camions de collecte et les centres de tri ! La solution pour ces déchets est le recyparc, dans les catégories « déchets électroniques », « piles et batteries » ou « déchets spéciaux des ménages ».

7 autres conseils pour un tri de qualité

- Ne pas mettre les bouteilles en verre dans le sac bleu (à jeter aux bulles à verre).
- Ne pas jeter les cartons dans le sac bleu (à apporter au recyparc ou aux collectes de papiers/cartons).
- Ne pas mettre de petits sacs fermés dans le sac bleu PMC.
- Ne pas empiler de déchets les uns dans les autres.
- Bien séparer les opercules des barquettes et autres pots.
- Déshabiller les bouteilles de leur film plastique.
- Découper les grands films plastiques (taille de max 1m²).





VIE COMMUNALE

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL



FIDELI-BONS

Deux projets de L'ADL retenus dans le cadre de l'appel à projets « Fideli-bons ». Recevez des bons de 5 € en commandant au GAC.



Faites une première commande de produits locaux au GACoeur de l'Ourthe et recevez un carnet de Fideli-bons ! Un système de réductions échelonnées dans le temps mis en place grâce au soutien de la Wallonie. 15 bons de 5 € à valoir sur des commandes de minimum 25 € et à utiliser à chaque fois que vous commandez.

C'est le moment de tester le GAC ! Retrouvez toutes les infos sur le site <https://info.gacoeurdelourthe.be/> et découvrez la gamme de produits disponibles sur le site d'achats en ligne <https://magasin.gacoeurdelourthe.be/index.php>

Comment ça marche ?

- Lors de la distribution, vous remettez votre bon à la caisse et nous vous remboursons 5€
- 1 bon par distribution et pour toute commande de minimum 25€
- Les bons sont valables pendant 8 mois à partir de la première utilisation et jusqu'au 30 juin 2024

Les prochaines distributions sont programmées aux dates suivantes : mardi 11 juillet, samedi 12 août, samedi 9 septembre et mardi 19 septembre.

Les Fideli-bons s'invitent au « Marché fermier des 3 Communes »

Dès septembre 2023, il sera également possible d'utiliser des Fideli-bons lors du Marché fermier des 3 communes. Plus d'infos dans votre bulletin communal de septembre ou directement sur place le 1er septembre prochain de 17h00 à 20h00 à Tenneville.

SALON TERROIR DANS L'ASSIETTE

Après une édition 2022 réussie, l'évènement s'est délocalisé à Neufchâteau le 19 juin 2023 de 14h00 à 17h00. Plus de 35 producteurs ont répondu présents.

L'objectif de l'évènement est de créer des contacts entre les producteurs locaux et les gestionnaires d'établissements HoReCa, d'épicerie, de cuisines de collectivités et d'hébergements touristiques.

Terroir dans l'Assiette est un salon professionnel de produits locaux de toute la province de Luxembourg qui s'adresse à tous les secteurs professionnels en lien avec l'alimentation locale : aux restaurateurs, aux épicerie locales, aux cuisines de collectivités ainsi qu'aux gîtes et chambres d'hôtes issus du même territoire.

Cette initiative, exclusivement dédiée aux professionnels, a pour objectif de mettre en place des collaborations commerciales directes et durables entre producteurs locaux et ces secteurs. Cet évènement, sorte de mini « Horecatel local », a permis aux visiteurs de rencontrer un large panel de producteurs locaux prêts à travailler en BtoB et de déguster leurs produits.



LES TABLES SECRÈTES

TABLES SECRÈTES

Les « Tables Secrètes » de retour à Sainte-Ode le vendredi 7 juillet 2023 ! Imaginé en 2017 par l'Agence de Développement Local de la commune d'Anhée, le concept des Tables Secrètes s'est étendu au territoire wallon en 2018 et 2019. Près de 25 Tables Secrètes ont été organisées depuis 2018 un peu partout en Wallonie dans des lieux aussi insolites ou remarquables qu'une carrière, un parc éolien, un garage de véhicules anciens, une église, une scierie, un pont, un site archéologique, etc.

Le vendredi 7 juillet, l'Agence de Développement Local des communes de Tenneville, Sainte-Ode et Bertogne, le S.I. Sainte-Ode et la Maison du Tourisme du Pays de Bastogne, co-organisateurs de l'événement, auront le plaisir d'accueillir les participants dans un lieu totalement insolite et inédit. Ils tenteront même de réaliser une prouesse encore jamais réalisée lors des éditions précédentes ! N'hésitez pas à suivre la page Facebook des Tables Secrètes et vivez l'événement en direct le vendredi 7 juillet prochain en soirée lors d'un live Facebook inédit !

Les objectifs d'un tel projet sont nombreux :

- Valorisation de nombreux producteurs locaux
- Mise en lumière du travail d'un restaurateur local
- Location de nuitées pour les hébergements touristiques
- Valorisation du territoire
- Sensibilisation des participants aux produits locaux
- Mise en lumière d'un lieu insolite/remarquable



MARCHÉS DU TERROIR DES DEUX OURTHES

Comme chaque année, l'ADL collabore avec les S.I. des communes de Tenneville, Sainte-Ode et Bertogne afin de faire des « Marchés du Terroir des Deux Ourthes » une réussite.

Voici les dates des marchés qui auront lieu à Amberloup, Place Sainte-Mère-Eglise : 6 et 27 juillet – 3 et 24 août.

OBJECTIF PROXIMITÉ

La commune de Sainte-Ode sélectionnée dans la cadre de l'appel à projets « Objectif Proximité ».

La commune de Sainte-Ode fait donc partie des 100 villes et communes qui vont disposer de moyens afin de redynamiser le commerce de proximité.

Afin de lutter contre le phénomène des cellules commerciales vides dans les centres-villes, le Gouvernement de Wallonie a décidé d'entamer un plan de relance de l'activité commerciale intitulé Plan Horizon Proximité, pour un budget de 23 millions d'euros. Un des axes de ce plan fut l'appel à projets « Objectif Proximité ».

Cet appel à projets vise à relancer de nouvelles activités, dynamiques, créatives, innovantes et attirantes, afin de rebooster l'attractivité dans les centres urbains et ruraux. Il s'inscrit dans la continuité des mécanismes CREASHOP-VILLES et CREASHOP-PLUS qui ont été mis en place dans 36 villes et communes wallonnes.

Deux volets sont ainsi prévus :

« Je m'installe »

visant à soutenir l'installation de nouveaux commerces dans des cellules vides.

« Je me réinvente »

destiné aux commerçants existants désirant se repositionner et/ou faire évoluer leur entreprise de façon novatrice et en lien avec les besoins identifiés de la centralité.

La prime versée aux candidats correspond à 60 % des dépenses éligibles pour un montant maximum de 6 000 €.

Dans le contexte d'explosion des coûts de l'énergie, certains investissements visant à améliorer la performance énergétique des commerces candidats pourront être éligibles à la prime.

Un seul périmètre de centralité commerciale a été retenu par la Wallonie en ce qui concerne la commune de Sainte-Ode. Il s'agit du centre du village de Lavacherie, où la concentration de commerces est la plus importante du territoire.



Vous souhaitez introduire une demande ou obtenir davantage d'informations ? N'hésitez pas à prendre contact avec l'ADL – Pierre-Yves FAYS – 0474/43.43.05 – adl@sainte-ode.be

ADL
AGENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Pierre-Yves FAYS
061/21.04.47
adl@sainte-ode.be



VIE COMMUNALE



ACCUEIL TEMPS LIBRE

PLAINES

Durant les vacances de Printemps 2023, l'Administration Communale de Sainte-Ode a organisé avec succès une semaine de plaines agréées par L'ONE. 28 enfants de 2 ans ½ à 12 ans ont été accueillis par une équipe qualifiée et dynamique composée d'une coordinatrice ATL, d'une coordinatrice de plaines, de 3 animatrices et d'un accueillant qualifié.

Les journées se déroulaient de 9h00 à 16h00 et une garderie était proposée à partir de 7h30 et de 16h00 à 17h30.

Durant cette semaine, en plus des bricolages et des recettes, nous avons prévu au programme des petits la visite du ZooParc de Vaux-Sur-Sûre et pour les plus grands, à l'occasion du dernier jour de plaines, une journée à Ostende en train.

Catherine Poos (échevine de l'Extrascolaire), Laure Poncelet (coordinatrice ATL), Isabelle Salenbien (coordinatrice de plaines) et l'Administration Communale remercient toute l'équipe pour l'excellent travail fourni (Karine Massart, Stéphanie Gillard, Louise Magerotte et Valérie Thiery, pour les accueils).

Nous remercions également les parents pour leur confiance et le personnel communal pour leur soutien.





BROCHURE DES ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES DE LA COMMUNE DE SAINTE-ODE

Si tu proposes des activités extrascolaires sur la commune de Sainte-Ode et que tu souhaites faire partie de la brochure communale, envoie toutes les informations et tes coordonnées avant le 15 juillet 2023 à la coordinatrice ATL - Poncelet Laure via laure.poncelet@sainte-ode.be

La brochure sera distribuée aux enfants qui fréquentent les écoles de la commune de Sainte-Ode. Celle-ci les aidera à choisir leurs activités sportives, artistiques, musicales ou autres, pour l'année scolaire 2023-2024.



Boîte à livres



Retrouvez-nous aux abords des écoles, mais aussi à l'administration communale !

Le principe c'est de...

- Prendre **1** livre....
- En remettre **1** autre !
- Ne déposez pas votre bibliothèque entière !
- Aucun dépôt en dessous de cette boîte...

Si vous souhaitez déposer plusieurs livres, merci de prendre contact avec le service ATL au préalable : laure.poncelet@sainte-ode.be

Merci pour votre compréhension !

PLAINES ÉTÉ 2023

Coordinatrice des plaines : Isabelle Salenbien
0479/93.42.15 ou plaines@sainte-ode.be

Inscription en ligne uniquement
<https://sainteode-auth.guichet-citoyen.be>

EXCURSIONS	Les Petits 2,5-4 ans	Les Moyens 4-6 ans
Du 24 au 28 juillet Ecole Rechrival	Je m'assoie COMPLET	Sports à gogo CHEVETOGNE
Du 31 juillet au 4 août Ecole de Tillet	Artistes créatifs COMPLET	Tour du monde WALIBI
Du 7 au 11 août Ecole de Sprimont	Petits Pâtisseries COMPLET	Les Chefs Pâtisseries PARC À GIBIER

VIE ASSOCIATIVE

TOURISME

L'ACTIVITÉ « FOOD-RANDO » FAIT SON RETOUR !

La Maison du Tourisme du Pays de Bastogne et ses Syndicats d'Initiative partenaires vous proposent une activité originale pour la saison estivale. Le concept « Food-Rando » est de retour jusqu'au 30 septembre ! L'idée est très simple : vous louez un sac à dos apéritif préparé avec des produits du terroir local et vous partez pour une promenade inédite, spécialement créée pour l'occasion.

Chaque sac à dos contient un ensemble de produits pour une petite pause gustative lors de votre randonnée. Au menu, tranches de saucisson d'Ardenne, cubes de fromage de la Ferme Keirse à Houmont et chiffonnettes de jambon de Bastogne. Chaque participant a également droit à une bière locale à choisir entre l'Airborne, la Vatch'Hot, la Criminelle, L'Arme Blanche, la Nuts Beer ou l'Odacieuse. Des bouteilles d'eau sont incluses dans le pack, tout comme le matériel nécessaire à la bonne dégustation des produits : couverture, contenants, mug, cure-dents, serviettes et décapsuleur. Cette année, une formule "enfant" est prévue avec quelques produits du terroir en portions adaptées, un petit jus et une bouteille d'eau.

Une fois votre sac sur les épaules, vous avez l'occasion de choisir parmi plusieurs itinéraires pédestres inédits créés dans les communes du Pays de Bastogne : au départ de Noville (5,7 ou 10 km), au départ d'Amberloup (8,6 km) et au départ de Wigny (8,6 km).

Chaque promenade vous fera découvrir une grande variété de paysages ardennais. Les itinéraires sont disponibles en version papier, mais aussi sous la forme de tracés GPX. Ainsi, il vous est possible de consulter la balade choisie directement via votre smartphone. Vous emprunterez des chemins différents des habituelles promenades balisées. C'est donc une façon originale et gourmande de (re)découvrir la région du Pays de Bastogne !

L'activité « Food-Rando » est disponible 7j/7. Pour réserver, il suffit d'envoyer un mail à l'adresse events@paysdebastogne.be, au minimum 48h à l'avance. La location est au prix de 15€/pers. La formule enfant est à 7,50€/pers. Le retrait des sacs à dos se fait au bureau d'accueil touristique de Bastogne (Place McAuliffe) quelle que soit la balade choisie.

QUI A INVENTÉ LA RANDONNÉE ?

L'inventeur du mot « randonnée », Jean Loiseau, un architecte-archiviste à la Banque de France, a surtout créé les sentiers qui permettent de se promener sans se perdre. Après la Première Guerre mondiale, ce scout passionné de nature crée Les Compagnons voyageurs, un groupe avec lequel il sillonne la France et l'Europe, se repérant à l'aide de cartes et boussole.

En 1936, avec les congés payés, les Français découvrent la marche. Jean Loiseau s'inspire du premier balisage initié par Claude-François Denecourt dans la forêt de Fontainebleau en 1842 (de grandes flèches bleues), et de ce qui se fait en Allemagne, aux Pays-Bas et aux Etats-Unis (des marques de peinture sur les troncs, les rochers...) pour ébaucher son projet des « grandes routes du marcheur ». Avec l'aide du Touring Club de France, ces routes deviennent les « sentiers de grande randonnée » : un plan directeur du réseau national est mis au point, et le fameux balisage composé d'un trait rouge surmonté d'un trait blanc est adopté. Le premier tronçon (GR3), entre Orléans et Beaugency, 28 km, est inauguré en août 1947. La France compte aujourd'hui 66 000 km de GR et 16 millions de randonneurs.

En Wallonie, il existe deux sortes de grands itinéraires de randonnée : les itinéraires GTA (Grande Traversée des Ardennes, gérés par la Maison de la Randonnée asbl) - Balisage : jaune et blanc et les itinéraires GR (gérés par les Sentiers de Grande Randonnée) - Balisage : rouge et blanc.

Au niveau FFBMP, Sainte-Ode s'est doté d'un circuit permanent FFBMP donnant droit à un estampillage des carnets du randonneur. « Le Sentier de l'Ourthe et du Laval » - Carte de Sainte-Ode et le guide L'Ardenne à pied ; disponible auprès de www.gta.be

Écrit par l'équipe
Ça m'intéresse/Bulletin FFBMP avril 2023



PASSAGE DE LA « VÉLOMÉDIANE CLAUDY CRIQUIÉLION » À SAINTE-ODE

Le samedi 26 août 2023, la 34^{ème} édition de la randonnée cyclo sportive « Vélo Médiane Claudy Criquié lion », organisée au départ de La Roche-en-Ardenne, passera sur le territoire de notre Commune.

C'est plus particulièrement l'étape « Petite Crique Ardennes » qui traversera dans la journée les villages de Herbaumont, Aviscourt et Lavacherie.

Infos pratiques et charte de bonne conduite disponibles sur www.velomediane.com





MARCHE EUROPÉENNE DU SOUVENIR ET DE L'AMITIÉ

La Marche Européenne du Souvenir et de l'Amitié (MESA) sera de retour en province de Luxembourg du 27 au 30 juin.

Le départ sera donné à La Roche-en-Ardenne. Le défilé final se déroulera, pour la première fois, dans la commune de Sainte-Ode. Les deux autres étapes auront pour cadre les communes de Durbuy et Marche-en-Famenne.

Une ASBL a été créée en 2016, en partenariat avec la Défense. Dix communes partenaires apportent leur soutien logistique et financier. Cette intervention leur assure, au moins tous les trois ans, l'organisation d'un départ ou d'une arrivée. La Fédération Wallonie Bruxelles, la province de Luxembourg et d'autres partenaires soutiennent aussi l'événement.

Lors de chaque étape, plusieurs parcours en boucle sont proposés : 8, 16, 24 ou 32 km. Un trail de 24 km sera organisé le 28 juin dans le cadre de l'étape de Durbuy.

Le défilé final aura lieu à Amberloup le vendredi 30 à partir de 15h00.

La tribune sera installée devant le nouveau home « La Résidence de l'Ambrambra ». C'est la première fois que le défilé final se déroule dans une aussi petite commune. Les associations de Sainte-Ode se mobilisent pour l'occasion afin de faire de cet événement une réussite. Tous les bénéfices seront versés au Télévie.



VIE ASSOCIATIVE

SPORTIFS À L'HONNEUR

Emilie Peiffer

Je m'appelle Émilie Peiffer, j'ai 21 ans et je suis originaire du village d'Amberloup.

Mon premier grand amour a été le foot.

Étant dans le ventre de ma maman, je m'entraînais déjà à shooter pour faire comprendre mes ambitions sportives à mes parents.

Ayant, de plus, un papa fan de sport, que ce soit football, tennis de table, vélo, etc..., il était normal que je devienne accro au sport tout comme lui.

J'ai commencé le football dans le club de Sainte-Ode à l'âge de 5 ans, sans m'en contenter. Ma passion pour le sport ne faisant que s'accroître, j'ai également commencé à pratiquer le tennis et la natation, le tout en même temps, ce qui remplissait bien mes après journées.

Arrivée en troisième secondaire, il m'a fallu faire un choix car les études devenaient de plus en plus importantes. C'est pourquoi je me suis contentée uniquement du sport pour lequel j'avais le plus de qualités, à savoir le football.

A ce moment-là, je jouais dans la catégorie interprovinciale dans le club de Givry, j'avais été repérée pour participer aux sélections provinciales du côté féminin et j'étais même convoitée par l'équipe féminine du Standard de Liège.

Tout allait pour le mieux pour moi jusqu'à ce foutu 16 décembre 2016, où ma vie a basculé lorsque j'ai été renversée par un véhicule devant chez moi alors que je me rendais à l'école. Tout mon monde s'est écroulé en une fraction de seconde. Fortement blessée, je réalisais avec une grande déception que je ne pourrais jamais plus remonter sur un terrain de foot, ce pourquoi je vivais avant cet accident.



C'était sans compter sur ma famille, mes amis proches mais également le club de Givry qui ont tout fait pour m'aider à surmonter cette épreuve et à refouler les terrains.

À l'aube de mon seizième anniversaire, j'ai été contrainte de quitter les équipes de jeunes mixtes de Givry, ce qui m'a fait rejoindre l'équipe première féminine de Sibret qui, à mon grand étonnement, m'a directement donné ma chance en seconde division.



C'est en 2022, soit quatre années après mes premières apparitions avec l'équipe de Sibret, que je me suis lancé le défi de changer de club et de viser encore plus haut pour atteindre mon rêve initial. Repérée et contactée par le club Luxembourgeois de Wintrange, j'avais l'opportunité d'évoluer en première division au Luxembourg. Mon choix a été vite fait.

Ayant un appétit footballistique d'ogre et ayant retrouvé toutes mes capacités techniques, j'ai également commencé à jouer au mini-foot, dans le club de Libramont. J'ai d'ailleurs, dès ma première saison, été sacrée deuxième meilleure buteuse, et à mon grand étonnement, été une sérieuse candidate au ballon d'or.

Pour résumer brièvement mes semaines, en dehors de mes hautes études à Liège, je m'entraîne deux fois par semaines, à savoir le mardi et le jeudi. Viennent ensuite le match de foot du samedi soir avec Wintrange, et je finis la semaine par un match de mini-foot le dimanche matin, avant de retourner à Liège en soirée pour y poursuivre mes études d'éducation physique.





TTC TILLET

COUPE DE LA PROVINCE

Le 23 avril dernier, le TTC TILLET a eu le privilège d'organiser, pour la première fois de son histoire, la journée finale de la coupe de la Province.

C'est donc au sein des installations sportives d'Amberloup que les 4 meilleures équipes féminines et masculines inscrites à cette compétition se sont affrontées dans le but d'obtenir le titre de « vainqueur de la coupe provinciale ».

Les 4 équipes féminines qualifiées pour cette journée finale représentaient fièrement les clubs de Rouvroy, Virton, Dinez et Tillet !

Du côté des garçons, ce sont les clubs de Halanzy-Musson, Sainlez et 2 équipes de Castors qui se sont affrontées.

Ce sont finalement les clubs de Dinez et de Halanzy-Musson qui se sont imposés ! Bravo à eux.

DAMES

La première équipe dame du TTC Tillet va retrouver le niveau régional l'année prochaine.

Après sa brillante seconde place en Division I provinciale, l'équipe composée de Bernadette Thiry, Mélissa Poncin et Laurine Octave évoluera donc en interclub Wallonie-Bruxelles dès le mois de septembre 2023. Notons également la très belle 3ème place de Bernadette Thiry au classement individuel de la Division I provinciale.

Pour la prochaine saison, l'équipe pourra compter sur le retour de Laureen Bouvy, qui après quelques années passées dans la région liégeoise, fera son grand retour au TTC Tillet.



VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATIONS

NOS AÎNÉS EN BALADE DANS LA PROVINCE DE NAMUR...



Pour la première fois cette année, une excursion était organisée à l'intention des habitants de notre commune. Le soleil était bien présent et nous a accompagné tout au long de cette journée.

Première destination : l'Abbaye de Maredsous. Un guide nous a fait visiter l'église abbatiale, le domaine privé et le jardin. Ensuite au « Centre d'Accueil Saint Joseph » un copieux repas nous attendait. Et c'est dans la bonne humeur que les plus curieux (ou les plus gourmands ?) d'entre nous ont dégusté la nouvelle bière brassée l'année dernière pour les 150 ans de la fondation de l'Abbaye.

A Dinant, une croisière de 2 heures sur la Meuse, via l'écluse d'Anseremme nous a permis d'admirer les merveilleux paysages de la Haute-Meuse, le château et les rochers de Freÿr qui constituent le plus grand massif d'escalade de Belgique.

Une belle journée de détente, d'amitié et de bonne humeur...





**INVITATION
MARDI 4 JUILLET 2023**

**REPAS DE FÊTE DES
AÎNÉS**

COMME C'EST DE COUTUME CHAQUE ANNÉE, NOUS AVONS LE PLAISIR DE VOUS INVITER À PARTICIPER,
LE MARDI 4 JUILLET À 12H00, À NOTRE REPAS DE RETROUVAILLES. LA RÉCEPTION AURA LIEU DANS LA SALLE SAINT-OUEN DE TILLET OÙ TOUT SERA PRÊT POUR VOUS SÉDUIRE ET VOUS RÉGALER...

Menu

Apéritif et mises en bouche

Barbecue 3 viandes :

Saucisse, brochette de volaille, lard fumé
Brochettes de pommes de terre parisiennes

Choix de pâtes
Plateau de crudités variées
Sauces diverses

—
Buffet de mignardises en dessert

—
Café

L'apéritif, le café et l'eau vous seront offerts
Les autres boissons sont à charge des convives.

Prix du repas : 27 euros

Pour les réservations, pouvez-vous contacter, avant le 29 juin :
Christiane Close : 061/688275
Jean-Pol Misson : 0498/500393
Brigitte Mottet : 061/688634 ou 0494/485406
Organisation : Amicale des 3x20 Amberioup-Tillet, l'Age d'Or de Lavacherie, L'Oiseau Bleu de Tillet.

L'ambiance musicale sera assurée, comme à chaque fois...

MJ CRAB



DATES À RETENIR

La MJ CRAB organise un large panel d'activités socio-culturelles (moments d'accueil, stages, ateliers, sorties, animations,...) à destination des jeunes de la commune de Sainte-Ode et ses environs. Quelques dates sont déjà fixées pour le début de la saison 2023-2024 :

- **6/7** : participation au marché du terroir : spectacle des ateliers danse & guitare
- **24/8** : participation au marché du terroir : stand atelier couture + stand présentation CRAB
- **8/9** : reprise des accueils à Lavacherie et Tillet
- **15/9** : Réunion Conseil Jeunes
- **18/9** : reprise des ateliers de la MJ
- **27/9** : journée « Passe à la MJ - Portes Ouvertes »
- **4-14/10** : participation à la semaine du commerce équitable

Notre brochure d'activités sera distribuée au sein des écoles et dans vos boîtes aux lettres début septembre. En attendant, rejoignez-nous au sein de nos locaux et sur les réseaux sociaux.

PERMIS DE CONDUIRE

En partenariat avec le PCS, la Maison de Jeunes CRAB propose aux jeunes de 17 à 26 ans une formation « permis de conduire théorique » encadrée par un moniteur auto-école les samedis 7 - 14 - 21 et 28 octobre.

Infos et inscriptions : www.mjcrab.be

NEWSLETTER CRAB

Vous souhaitez découvrir nos activités passées et futures, être informé de notre programmation, inscrivez-vous à notre newsletter mensuelle via notre site internet www.mjcrab.be et rejoignez-nous sur les réseaux sociaux : facebook - messenger MJ Crab / insta MJCRAB_STEODE / snap MJ CRAB

MJ CRAB Asbl

Vanessa et Virginie
MJ CRAB Asbl
Rue de Le Jardin 5B
6680 SAINTE-ODE
0496/54.76.62

BROCANTE

Ce dimanche 2 juillet aura lieu la deuxième édition de notre brocante annuelle du Celly !



Nous disposons de 150 emplacements extérieurs (et quelques emplacements intérieurs en cas de pluie). Pour plus d'informations et inscriptions merci de contacter le 084/24.53.88 ou centre.sainteode@croix-rouge.be

BÉNÉVOLES

Le centre Croix-Rouge de Sainte-Ode est toujours à la recherche de nouveaux volontaires.

A l'occasion de l'ouverture prochaine d'une halte-garderie pour les 0 à 2 ans au sein du centre, nous sommes à la recherche de bénévoles souhaitant encadrer des activités avec les tout petits.

Nous recherchons aussi des volontaires pour accompagner nos jeunes à leurs divers rendez-vous et activités sportives, n'hésitez pas à vous manifester à l'adresse suivante : centre.sainteode@croix-rouge.be

MARCHE PÉDESTRE ET GOURMANDE CARITATIVE

DIMANCHE 2 SEPTEMBRE 2023

Lieu de déroulement (dénomination, adresse) : place du village, Houmont 6680 Sainte-Ode (salle des fêtes - les jonquilles)

DESCRIPTION :

durant la journée du 2 septembre 2023, trois parcours de marche (4km-10km-16km) accueilleront des marcheurs de 8h00 à 17h00. Les dégustations de la marche gourmande sont localisées uniquement dans le village de Houmont (adresses précitées) - pas de point d'arrêt sur le parcours de la marche. Dégustation de fromages et de vins. Dégustation de bières artisanales. Départ des marches et réception (petite restauration et bar) - Salle des fêtes d'Houmont.

L'ensemble de l'activité est au profit de trois associations (Respire-Eclaire-Lutte contre la sclérose en plaque) - activité caritative.

HORAIRE :

- marche pédestre 10 et 15 km de 8h00 à 18h00
- Marche gourmande 5km de 14h00 à 18h00
- Fermeture des points de dégustation et de réception dans le village à 23h00 max.

INFOS :

Raty Pierre : 0474/85.02.75
pierreraty1@gmail.com

Nevraumont Marc : 0472/29.00.48
marc.nevraumont@hotmail.com

L'amicale d'Houmont-Merhet-Magerotte
Samedi 02 Septembre 2023
Place du village « Houmont » Sainte-Ode
Mueo.be
WALK for AIR
On respire sans y penser. Moi, je ne pense qu'à respirer
Marche dégustative-contée à partir de 14h
Randonnée de 8h00 - 18h00
Restauration, animation pour enfants, marché terroir-artisanal à partir de midi
Concert cover en début de soirée

STAGES BASTOGNE WAR MUSEUM

Comme chaque année, le Bastogne War Museum organise des stages durant l'été 2023 pour les enfants à partir de 6 ans :

Du lundi 10 au vendredi 14 juillet :

« Enquête au cœur de la Bataille » (6 à 12 ans) - de 10h00 à 16h00 - 125 € la semaine

Mardi 18 juillet ou mardi 22 août :

« Une journée avec Émile » (6 - 12 ans) - de 10h00 à 16h00 - 30 € la journée

Jedi 20 juillet de 10h00 à 16h00 :

« Mathilde et les femmes dans la bataille » (8 - 14 ans) - de 10h00 à 16h00 - 30 € la journée

Jedi 24 août :

« Sur les traces de nos soldats » (8 - 14 ans) - de 10h00 à 16h00 - 30 € la journée

Plus d'informations sur notre site internet via le lien suivant :



http://www.bastognewarmuseum.be/stages/?fbclid=IwAR3zPkNDUpLx8t-xIWRR4NukCIUrLKdvh1bJfQDwFcXiv0whfm4dTd_5oH8

VIE ASSOCIATIVE

AGENDA DES MANIFESTATIONS

JUIN 2023

LE 30 À SAINTE-ODE

MESA

Org. : Administration communale,
S.I. Sainte-Ode et associations

JUILLET 2023

LE 2 À SAINTE-ODE

Brocante du Celly

Org. : Centre Croix-Rouge
de Sainte-Ode

Infos : 084/24.53.88

LE 2 À SPRIMONT

Marche apéritive

Org. : Associations de parents
de l'école de Sprimont -

Infos : apesprimont@hotmail.com

LE 3 À TILLET

12h00 - Repas annuel des
groupements d'âinés de Sainte-Ode

Org. : Aînés de toute la commune

Infos : 0494/48.54.06

LE 6 À AMBERLOUP

(Place Sainte-Mère-Eglise)

Marché du Terroir des Deux Ourthes de 17h00 à 20h00

Org. : ADL, SI Sainte-Ode et les Blancs Linçouës

Infos : 0474/43.43.05

LE 9 À LAVACHERIE

Sortie dans le village

Org. : REA Lavacherie

Infos : 0479/85.88.65

LE 13 À TENNEVILLE

(Place communale)

Marché du Terroir des Deux Ourthes de 17h00 à 20h00

Org. : ADL et SI Tenneville/Champlon

Infos : 061/21.04.47

LE 14 À TILLET

Repas fin de stage

Org. : RUS Sainte-Ode

Infos : 0475/69.13.79



LE 16 À HOUMONT

12h00 - Barbecue

Org. : Animation Loisirs Houmont

Infos : 0473/73.43.70

LE 21 À BERTOEGNE

(Place du commerce)

Marché du Terroir des Deux Ourthes de 17h00 à 20h00

Org. : ADL/SI Bertogne

Infos : 061/21.04.47

LE 21 À TONNY

Brocante nationale de 6h00 à 18h00

Org. : Les Blancs Linçouës

Infos : 0496/35.63.88

LE 22 À LAVACHERIE

Concert « Juillet musical » - 20h00

Org. : Royal Juillet musical de Saint-Hubert

Infos : 0492/54.24.07

LE 23 À RENUAMONT

Concours de traction

Org. : Les vis t'chouff d'ol vat'chrie

Infos : 0474/04.50.73

LE 27 À AMBERLOUP

(Place Sainte-Mère-Eglise)

Marché du Terroir des Deux Ourthes de 17h00 à 20h00

Org. : ADL, SI Sainte-Ode et

Animations Loisirs Houmont

Infos : 0474/43.43.05



QUATUOR AMY NORRINGTON & FRIENDS

Katherine Gowers, violon | Tony Nys, alto
Amy Norrington, violoncelle | Valère Burnon, piano

MAHLER, SCHUMANN, STRAUSS

SAMEDI 22 JUILLET | 20h

LAVACHERIE | Église

réservations : 0492 542 407 - reservations@juilletmusicaldesahubert.be
www.festivalinternationaldemusiqueclassique.be





AOÛT 2023

LE 3 À AMBERLOUP

(Place Sainte-Mère-Eglise)

Marché du Terroir des Deux Ourthes de 17h00 à 20h00

Org. : ADL, SI Sainte-Ode et TTC Tillet – Infos : 0474/43.43.05

LE 4 À HOUMONT

Apéros Houmontois

Org. : club des jeunes de Houmont – Infos : 0479/09.60.90

DU 7 AU 13 À LAVACHERIE

Tournoi de tennis

Org. : TC Lavacherie – Infos : 0498/53.38.52

LE 10 À TENNEVILLE

(Place communale)

Marché du Terroir des Deux Ourthes de 17h00 à 20h00

Org. : ADL et SI Tenneville/Champlon – Infos : 061/21.04.47

LE 12 À LAVACHERIE

Marche houblonneuse – départs de 13h00 à 17h00

Org. : CDJ Lavacherie – Infos : 0495/10.49.72

LE 17 À BERTOGNE

(Place du commerce)

Marché du Terroir des Deux Ourthes de 17h00 à 20h00

Org. : ADL et SI Bertogne – Infos : 061/21.04.47

LE 19 À TILLET

Apéro des Gayets

Org. : Les Gayets – Infos : 0494/50.32.67

LE 20 À TILLET

(Salle Saint-Ouen)

Garden party

Org. : Comité Saint-Ouen – Infos : 0494/50.32.67

LE 20 À LAVACHERIE

(Salle « L'Ancienne Ecole »)

Concours de cartes (couyon forcé aux points) – 15h00

Org. : REA Lavacherie – Infos : 0479/85.88.65

LE 20 À AVISCOURT

Concentration de vieux tracteurs

Org. : Les vis t'chouff d'ol vat'chrie – Infos : 0470/63.62.17

LE 24 À AMBERLOUP

(Place Sainte-Mère-Eglise)

Marché du Terroir des Deux Ourthes de 17h00 à 21h00

Org. : ADL, SI Sainte-Ode, Blancs Linçouës, Animations Loisirs Houmont et TTC Tillet – Infos : 0474/43.43.05

SEPTEMBRE 2023

DU 1 AU 3 À LAVACHERIE

(Place du village)

Week-end de fête à Lavacherie

Org. : CDJ Lavacherie – Infos : 0495/10.49.72

LE 1 À TENNEVILLE

(Salle « Le Foyer ») – de 17h00 à 20h00

Marché fermier des 3 Communes

Org. : ADL et Le Terroir Pour Tous

Infos : 061/21.04.47

LE 2 À HOUMONT

Marche pédestre et gourmande caritative

Org. : L'amicale d'Houmont-Morhet-Magerotte

Infos : 0497/44.21.33

LE 4 À TILLET

14h00 – On fête les 80 ans

Org. : Amicale des 3X20 Amberloup/Tillet

Infos : 0478/73.96.63

LE 9 À HOUMONT

Rando quad

LE 15 À TILLET

(Salle du foot)

Souper de présentation des équipes

RUS Sainte-Ode – Infos : 0475/69.13.79

DU 15 AU 17 À GÉRIMONT

Kermesse

Org. : Les Djérimant

Infos : 0472/06.09.72

DU 22 AU 25 À HOUMONT

Kermesse

Org. : Club des jeunes et Animation Loisirs Houmont

Infos : 0497/44.21.33

LE 24 À LAVACHERIE

(Corteille)

Marche ADEPS

Org. : ASBL Découvrir Lavacherie – Infos : 0497/31.66.77

CONTACTS & COORDONNÉES

COORDONNÉES DU PERSONNEL COMMUNAL

ACCUEIL / SERVICE ETAT
CIVIL / POPULATION / TAXES
/ ETRANGERS / PASSEPORTS
/ PERMIS DE CONDUIRE /
CARTES D'IDENTITE / CASIERS
JUDICIAIRES / GESTION DES
DUOBACS / COPIES / GESTION
DES SALLES COMMUNALES
ET DES LOGEMENTS / RELAI
MOUVEMENTS ASSOCIATIFS

Margaux JANSSENS

061/21.04.41
margaux.janssens@sainte-ode.be

Catherine LEMAIRE

061/21.04.45
catherine.lemaire@sainte-ode.be

Séverine JACOB

061/21.04.51
severine.jacob@sainte-ode.be

SERVICE FINANCES /
FACTURATION / SYNERGIES
COMMUNE-CPAS

Valérie BODELET

061/24.23.81
valerie.bodelet@sainte-ode.be

Martine MEUNIER

061/21.04.43
martine.meunier@sainte-ode.be

RECEVEUR REGIONAL

Anne BAUVAL
061/24.23.81
receveur@sainte-ode.be

SERVICE URBANISME / CADASTRE
/ CCATM / ARRETES DE POLICE

Audrey CARPENTIER

061/21.04.46
audrey.carpentier@sainte-ode.be

SERVICE RESSOURCES HUMAINES
/ COMMUNICATION

Catherine CHANTRAINE

061/21.04.49
catherine.chantraine@sainte-ode.be

SERVICE ENSEIGNEMENT

Stéphanie GODFROID Eloïse LONGUEVILLE

0495/91.46.81
eloise.longueville@sainte-ode.be

DIRECTION GENERALE

Charlotte LEDUC

061/21.04.42
directiongenerale@sainte-ode.be

ECOPASSEUR

Thibault DELCORDE

061/21.04.40
ecopasseur.btso@outlook.com

SERVICE TRAVAUX /
ENVIRONNEMENT / SIPP /
POWALCO

Laurent RASKIN

(agent administratif)
061/21.04.51
laurent.raskin@sainte-ode.be

CRECHE « L'ODE AUX CALINS »

Céline LAMBERT

061/50.26.20
creche@sainte-ode.be

POLICE COMMUNALE

Samantha ANDRE Jacques MORETTE

061/68.80.11

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
LOCAL

Pierre-Yves FAÏS

061/21.04.47
adl@sainte-ode.be

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Françoise BOZART

0497/49.39.98
ale.stode@belgacom.net

ACCUEIL TEMPS LIBRE

Laure PONCELET

0495/91.46.86
laure.poncelet@sainte-ode.be

Florence PIRON

061/28.72.82
florence.piron.atl@sainte-ode.be

PLAINES DE VACANCES

Isabelle SALENBIEN

061/28.72.82
plaines@sainte-ode.be

PLAN DE COHESION SOCIALE

Aline MARBEHANT

Tél. : 0477/87.76.35
E-mail : pcs@sainte-ode.be



COORDONNÉES DU CPAS DE SAINTE-ODE

Rue des Trois Ponts, 46/A
6680 SAINTE-ODE

Tél. : 061/21.04.50

Fax : 061/21.04.59



PRÉSIDENTE

HENROTTE Laurence

Tél.: 0498/94.01.41
Email : laurence.henrotte@
cpassainteode.be

DIRECTEUR GÉNÉRAL

GAUDRON Romain

Tél.: 061/21.04.48
Email : romain.gaudron@
cpassainteode.be

RECEVEUR RÉGIONAL

FASSIAU Geneviève

E-mail : receveur.communal@
rendeux.be

SERVICE SOCIAL GÉNÉRAL

MARBEHANT Aline

Tél.: 061/21.04.50
Email : aline.marbehant@
cpassainteode.be
Permanences tous les jeudis
de 9h00 à 11h30.

HAESSEN Fabienne

Tél.: 061/21.04.57
Email : fabienne.haesen@
cpassainteode.be
Permanences tous les mardis
de 9h00 à 11h30.

SERVICE MÉDIATION DE DETTES

PIROTTE Isabelle

Tél.: 061/21.04.55
Email: isabelle.pirrotte@
cpassainteode.be
Permanences tous les lundis
de 13h00 à 15h30.

SERVICE INSERTION
SOCIOPROFESSIONNELLE /
PERMANENCE D'AIDE JURIDIQUE
/ GARANTIE LOCATIVE /
LOGEMENT DE TRANSIT ET
D'INSERTION

SOQUET Anthony

Tél.: 061/21.04.56
Email : anthony.soquet@
cpassainteode.be
Sur rendez-vous.

SERVICE REPAS / ALLOCATIONS
DE CHAUFFAGE / TITRES-
SERVICES / ENERGIE

RICHARD Claudine

Tél.: 061/21.04.58
Email : claudine.richard@
cpassainteode.be
Permanences tous les mardis
et jeudis de 9h à 11h30.

TAXI SOCIAL

LEJEUNE Amandine

Tél.: 061/21.04.54
Email : amandine.lejeune@
cpassainteode.be
Permanences téléphoniques tous
les lundis, mardis et jeudis de
8h30 à 11h30.



MAISON COMMUNALE

Rue des Trois Ponts 46 à Amberloup
6680 Sainte-Ode
061/21.04.40 - fax : 061/68.89.62
contact@sainte-ode.be

www.sainte-ode.be

ÉDITEUR RESPONSABLE :

le Collège communal

RÉDACTION : le Collège communal, le personnel
communal, l'ADL, les mouvements associatifs

SOURCES PHOTOS :

Administration Communale • S.I. Sainte-Ode • I. Jusseret •

P-Y Faÿs • Victor Pierrot • A. Segers • Pixabay

RÉALISATION GRAPHIQUE : Graphicrea